



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 27 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Sylvie LEYDET, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, M. Sylvain MAILLARD, Mme Isabelle VUGHT, Mme Pauline VÉRON et M. Jonathan SOREL.

Étaient excusées : Mme Adeline GUILLEMAIN qui a donné pouvoir à Mme Claire GANNET et Mme Claire MOREL qui a donné pouvoir à Mme Pauline VÉRON.

Était absent : M. Bertrand LIGER.

Sont arrivés en cours de séance : M. Sylvain MAILLARD (arrivée à 18 h 35) et Mme Claire GANNET (arrivée à 18 h 45).

DÉLIBÉRATION 09.2017.122 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET est désignée comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 27 novembre 2017.

DÉLIBÉRATION 09.2017.124 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 NOVEMBRE 2017.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2017 est approuvé.

DÉLIBÉRATION 09.2017.123 - RECOURS À LA PROCÉDURE D'URGENCE POUR L'ADOPTION D'UN ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE.

Rapporteure : Mme Delphine BÜRKL, Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire déclare la séance du 27 novembre 2017 ouverte et annonce qu'en vertu de l'article 6 du règlement intérieur mais surtout compte tenu de l'importance du sujet, elle a souhaité que le Conseil puisse délibérer sur un projet parvenu hors délai dans le cadre d'une procédure d'urgence et d'un ordre du jour complémentaire adressé le vendredi après-midi. L'article 6 du règlement stipule qu'en cas d'urgence, le délai d'envoi peut être réduit sans qu'il puisse être inférieur à un jour franc. Le Maire d'arrondissement devra toutefois dès l'ouverture de la séance en rendre compte au Conseil d'arrondissement qui se prononcera sur l'emploi de la procédure d'urgence. Il s'agit d'un projet de délibération intitulé 2017-DFPE-224. C'est une subvention de 21 000 € à l'association « Parler à d'autres », une belle association de l'arrondissement qui se trouve rue de la Boule Rouge. Il s'agit de se prononcer sur une convention en sa faveur qui s'intitule « Les Petits Matins » au sein d'un lieu d'accueil Enfants-Parents. Elle souhaiterait que Madame BLOCH puisse présenter ce projet ce soir, après les délibérations portant sur la Caisse des écoles.

La délibération 09.2017.123 est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire délivre ensuite les informations relatives à l'arrondissement. Le 10 novembre s'est tenue la Conférence de programmation des équipements pour Paris présidée par la Maire de Paris, une réunion obligatoire prévue par le Code général des collectivités territoriales et qui réunit l'ensemble des Maires d'arrondissements et la Maire de Paris. Au cours de cette réunion, elle a défendu l'aménagement de deux salles de sport dans les locaux laissés vacants au centre d'animation de la Tour-des-Dames. La Maire de Paris a convenu qu'il était totalement incongru d'avoir livré un équipement en partie vide et a donné son accord sur le projet de restaurer les 1 000 m² tout en demandant d'en réduire encore les coûts. C'est le travail qui sera réalisé cette semaine avec les services pour avoir un équipement le plus parfaitement adapté aux attentes des habitants du 9^e arrondissement mais dans des coûts moindres.

Madame le Maire a reçu le 14 novembre 2017, des mains du Ministre de l'aménagement du Territoire M. Jacques MEZARD au Sénat, deux prix Territoria 2017. Une fois de plus, la Mairie du 9^e a été récompensée pour son innovation qui est au cœur de l'ADN de la Politique Municipale du 9^e. Elle a reçu le prix d'or pour la mise en place dans les crèches municipales du 9^e de l'appli « Bébé du Neuf » et la création du service municipal de crèche de secours et un prix de Bronze pour « l'exemplarité » de la concertation qui a été menée avec M. Sébastien DULERMO autour de la transformation des anciens locaux de l'école Advancia avenue Trudaine.

Le 16 novembre 2017, le Conseil de parents dans les crèches a été réuni avec Mme Gypsie BLOCH en présence du nouveau Directeur, M. Philippe HANSEBOUT, qui a commencé sa mission par une participation au Conseil de parents. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, a été présenté un vœu qui devait associer les Conseils de parents sur les dernières déclarations de la Ville de Paris. Ce projet était de réduire de 2 à 0 le nombre de crèches municipales ouvertes 15 jours en août et une semaine à Noël. L'accueil par le Conseil de parents sur ce projet a été plus que réservé et négatif. Madame le Maire a donc saisi Monsieur Patrick BLOCHE, l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la Petite Enfance, à l'issue de ce Conseil des parents, pour lui faire part de l'avis très réservé des parents des crèches sur cette fermeture qui représente une régression du service public et non pas une novation comme cela a été présenté un peu facilement. C'est une vraie baisse de qualité du service public municipal à des parents qui, s'ils restent au mois d'août et fin décembre à Paris, sont obligés de mettre leurs enfants à la crèche, ils n'ont pas d'autre choix et cela concerne à peu près 50 familles dans le 9^e.

Comme il y a un calendrier chargé en décembre-janvier, Madame le Maire ne fait pas une lecture exhaustive mais indique que le dimanche 3 décembre 2017 à 11h30, tous les élus qui le souhaitent se retrouveront rue des Martyrs pour la fête de la Saint-Nicolas avec les enfants de l'arrondissement. Dans l'après-midi, aura lieu le concert de Noël présenté par le PMO, le Paris Mozart Orchestra en salle Rossini. L'accueil de la Mairie sera ouvert du lundi 4 au samedi 9 à toutes les personnes qui souhaitent apporter du matériel, de la puériculture, des vêtements pour les enfants, pour la collecte des « Bébé Restos du Cœur ». Le 5 décembre à midi, se déroulera une cérémonie avec M. Alexis GOVCIYAN à l'occasion de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de la Tunisie, dans la cour de la Mairie devant le monument aux morts. Toujours le 5 décembre 2017 en fin de journée, se tiendra la conférence dans le cadre de la journée Mondiale de lutte contre le SIDA avec M. Jean-Luc ROMERO, avec une exposition. Le 5 décembre à 19h30, est organisée une réunion publique sur le réaménagement de la rue de Clichy dans la cadre de la concertation organisée dans l'arrondissement. Après la première réunion du 3 juillet 2017 et suite au travail réalisé avec les services, avec M. Christophe NAJDOVSKI, M. Sébastien DULERMO et l'ensemble de l'exécutif municipal du 9^e, on revient à la table des négociations et de la concertation sur la rue de Clichy le 5 décembre 2017. Le 8 décembre 2017, de 18h00 à 04h00 du matin, se déroulera la Nuit du Sport pilotée par Mme Adeline GUILLEMAIN ; le 9 décembre 2017, le Concert des Légendes et des Châteaux des Orchestres d'Harmonie du Conservatoire du 9^e et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ; le 13 décembre 2017, Noël Solidaire à la Mairie du 9^e et place Lino-Ventura le soir où seront proposées un certain nombre d'activités pour les enfants.

Évidemment le mois de janvier sera propice aux vœux échangés avec les habitants de l'arrondissement, la liste de l'ensemble de ces vœux sera communiquée à tous les élus puisqu'il y a des vœux par quartier et des vœux pour l'ensemble du 9^e arrondissement. Le premier Conseil d'arrondissement de la rentrée se tiendra le 22 janvier 2018 à 18h30.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

M. Alexis GOVCIYAN rappelle l'importance attachée à la prévention de la délinquance des jeunes. Dans ce cadre a été mise en place la CENOMED, c'est-à-dire la Cellule d'Échange d'informations Nominatives Mineurs en Difficulté. C'est un dispositif qui existe dans quelques arrondissements et les élus, avec Madame le Maire, ont souhaité que celle-ci soit effective au niveau du 9^e dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité de l'arrondissement. C'est chose faite. Elle a été installée depuis la dernière réunion du Conseil d'Arrondissement, le 10 novembre 2017. Ce dispositif est un outil de lutte et de prévention de la délinquance qui vise les mineurs en situation de danger et/ou d'infra-délinquance. Il s'agit de l'atteinte à la tranquillité publique, l'absentéisme, le décrochage scolaire, l'errance, les comportements violents. Toutes ces questions qui concernent les mineurs sont prises en charge dans le cadre de ce dispositif qui est confidentiel et qui regroupe l'ensemble des partenaires aussi bien la Police que le Parquet, l'Éducation Nationale, la DPSP. Tous ces partenaires se réunissent et examinent au cas par cas la situation des jeunes pour faire en sorte qu'il y ait plus de prévention que de répression et que, si possible, on puisse prévenir des difficultés éventuelles concernant ces jeunes. Ce dispositif est désormais opérationnel et la première réunion aura lieu dès janvier-février sur l'installation mais les cas particuliers seront traités avec toute la confidentialité requise.

Des actions à l'échelle de l'arrondissement se sont poursuivies en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés et, dans ce cadre, il y a toujours la concertation autour du projet de création de la Police de Sécurité du Quotidien, la PSQ. Madame le Maire a été invitée par le Préfet de Police pour une deuxième réunion prévue le 29 novembre avec les Maires d'Arrondissement pour poursuivre cette concertation et faire en sorte que ce dispositif puisse être mis en place dans les meilleurs délais, c'est une nécessité absolue.

S'agissant de la Sécurité, M. Alexis GOVCIYAN souhaite informer le Conseil qu'il y a un renfort de 8 militaires commandés par un sous-officier en plus du GST et de l'USOC, l'Unité de Sécurisation Opérationnelle de la Capitale. Tout ce dispositif est déployé autour des grands magasins du Boulevard Haussmann et ces 8 militaires viennent en renfort toute la journée, y compris le soir tard, épauler les services de police pour assurer la sécurité à la fois des clients mais aussi de tous ceux qui regardent les vitrines et se trouvent sur les trottoirs du Boulevard Haussmann.

Toujours dans ce cadre, Madame le Maire avait souhaité sécuriser le quartier Haussmann Mogador avec un dispositif particulier, c'est aussi chose faite désormais. Un plan de sécurité a été établi en lien avec les services de la Préfecture de Police et les grands magasins. Pour cela, il y a eu la mise en sens interdit de la rue de Mogador sauf pour les bus et la RATP, et ceci dès le 1^{er} décembre. C'est-à-dire que la rue de Mogador ne sera plus accessible qu'aux bus, pour le reste il faudra que les piétons soient davantage sécurisés. Tout le quartier Mogador - Haussmann sera sécurisé également par des dispositifs particuliers.

Autre sujet, la ligne 12 et le trafic de crack. C'est une réalité, cela s'était arrêté, mais c'est quelque chose qui revient. Cela est dû à la RATP parce qu'une partie du métro n'est pas suffisamment sécurisée, notamment au niveau de la station de Notre-Dame de Lorette et la sortie rue de Châteaudun. Madame le Maire a interpellé la nouvelle Présidente de la RATP, Madame Catherine GUILLOUARD pour lui demander de sécuriser tous les abords de la station mais aussi en particulier cette partie de la rue de Châteaudun en insistant sur l'urgence des mesures et les responsabilités qui doivent être prises, parce que la RATP doit assumer cette responsabilité. M. Alexis GOVCIYAN rappelle que cette démarche avait déjà été entamée auprès du président précédent, M. MONGIN mais il n'y avait pas eu de suite. Il faut espérer que Mme GUILLOUARD réagira et qu'enfin cette question sera réglée parce que ce trafic est problématique. Bien évidemment la police fait tout ce qu'il faut pour arrêter ceux qui sont en situation de délinquance, ils sont déférés au parquet, mais tout cela n'est pas terminé.

Enfin, en matière de médiation, les élus poursuivent toutes leurs actions et M. Alexis GOVCIYAN invite tous les habitants qui ont des soucis avec des établissements de nuit notamment à venir les rencontrer pour organiser des actions de médiation comme cela a été fait pour la rue Frochot, la rue Cadet, la rue Lamartine. Toutes ces actions sont poursuivies.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO revient sur une opération «coup de propre» qui a commencé ce jour sur la rue Jean-Baptiste Pigalle dans son intégralité. Les agents ont dû faire face à la pluie l'après-midi mais il espère que le travail a bien été effectué. En second point, il rappelle que l'on travaille toujours pour aboutir avant la fin de l'année à la matérialisation concrète d'un deuxième atelier d'après-midi comme évoqué lors du dernier Conseil d'Arrondissement.

Il indique que Madame le Maire a fait deux propositions en Conseil de Paris sur la gestion des déchets et une amélioration de la collecte des multi-matériaux les jours de grève. En effet, pendant les jours de grève, priorité est actuellement donnée à la collecte des bacs verts. Les quartiers qui sortent leurs ordures recyclables ce jour-là ne sont pas forcément collectés. Le lendemain, la plupart du temps lorsque les bacs sont souillés, ces matériaux recyclables partent dans la même benne que les matériaux non recyclables. Ce qui est demandé depuis 3 ans à l'adjoint en charge de la propreté, c'est qu'une priorité, lorsqu'il y a un seul jour de grève, soit donnée aux multi-matériaux et non aux ordures ménagères pour ne pas perdre les déchets recyclables. On a eu une fin de non-recevoir à chaque fois jusqu'à pas très longtemps où on a pu faire un test sur le 9^e arrondissement lors d'un jour de grève, il y a un mois et demi environ. L'opération s'est avérée assez positive, on a pu collecter toutes les ordures ménagères recyclables et ensuite avec les moyens supplémentaires qui étaient donnés, les ordures ménagères. Madame le Maire a demandé à ce que ce soit généralisé ou testé sur une plus longue période. Apparemment, elle a obtenu un avis favorable de M. Mao PENINOU.

Une deuxième proposition, toujours pour améliorer le tri dans l'arrondissement et dans Paris, était l'instauration d'un jour de collecte multi-matériaux supplémentaire, à savoir une proposition pour le dimanche. Le dimanche, la collecte sur l'ensemble de l'arrondissement pour les bacs verts représente un tonnage vraiment moindre. Mais pourquoi a-t-il été décidé de laisser le Dimanche sur l'arrondissement et sur le reste de Paris ? Parce que le lundi est un jour très chargé pour les éboueurs en termes de tonnage sur l'ensemble de la capitale. Donc le dimanche avait été gardé. Ce qui est proposé, c'est qu'au lieu que le dimanche soit une collecte d'ordures ménagères, cela devienne une collecte multi-matériaux et en tout cas qu'un test soit réalisé à l'échelle d'un arrondissement et donc du 9^e. On attend une réponse positive pour voir ce que donnent trois collectes de multi-matériaux si on veut que les Parisiens puissent mieux recycler et arriver à des tonnages beaucoup plus intéressants. Il faut aussi permettre d'effectuer cette démarche, les accompagner, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, parce que des immeubles n'ont qu'un bac jaune par exemple ou des bacs qui sont petits ou qui n'ont pas beaucoup de place ce qui fait que la majorité des déchets partent dans le bac vert également. Voilà deux mesures concrètes. Quand les gens vont faire leurs courses et qu'ils reviennent avec des paquets et des cartons d'Ikea, on les retrouve sur les trottoirs le dimanche matin alors qu'on pourrait les recycler. Ce sont deux propositions très concrètes qu'on aimerait mettre en place et on espère vraiment qu'elles aboutissent.

Mme Pauline VÉRON remercie pour ces précisions sur la propreté et le recyclage. Une expérimentation a été lancée dans plusieurs arrondissements de mise en place de Trilib' qui sont des dispositifs qui permettent aux Parisiens de pouvoir apporter un certain nombre de matériaux comme le verre mais aussi ce qu'on recycle dans la poubelle jaune, etc., tout ce qui se recycle dans l'espace public pour pouvoir élargir la possibilité donnée aux Parisiens de recycler plus facilement. Elle pense qu'au vu des premières expérimentations dans trois arrondissements, celles-ci se sont avérées très positives et permettent de pallier au fait que dans certains immeubles il y a des cours très petites qui ne permettent pas de mettre beaucoup de bacs et que, même si on multiplie les passages de bennes, cela ne résoudra pas fondamentalement ce problème. Il va y avoir un élargissement de cette expérimentation à beaucoup d'autres arrondissements, ce qui va permettre quel que soit le jour, quelle que soit l'heure, aux Parisiens de pouvoir aller déposer les cartons, les journaux et tout ce qui se recycle assez facilement dans un bac à proximité comme les bacs verts. Elle pense que c'est dans ce sens que les choses vont aller dans Paris et espère que cela va arriver sur le 9^e.

M. Jean-Baptiste DE FROMENT fait observer que les Trilib' ne sont pas très beaux et qu'un problème d'esthétique se pose avant l'installation dans l'espace public.

Madame le Maire ajoute : et de l'encombrement sur l'espace public. C'est ce qu'on voit beaucoup en province où les collectes ne se font plus devant les maisons et où les gens doivent se déplacer à quelques mètres de leur domicile. Il ne faudrait pas non plus que ce soit une façon pour la ville de se désengager de la collecte en porte à porte. Lorsque seulement 19 % des Parisiens trient leurs déchets, il convient de multiplier toutes les initiatives pour qu'on puisse améliorer la situation.

M. Jonathan SOREL pense que le meilleur des déchets est aussi celui qui n'est pas produit, ce qui est débattu dans le cadre de la feuille de route de l'économie circulaire pilotée par les Ministres HULOT et POIRSON. La filière du réemploi et de la réutilisation se développe, notamment dans les arrondissements du nord-est et de l'est parisien. On voit émerger de plus en plus de structures qui permettent aux gens de venir déposer leurs déchets, leurs meubles et tout ce qu'on appelle les déchets ménagers et assimilés et qui sont tous acceptés, retapés et remis en vente à des prix tout à fait accessibles et abordables. Cela a à la fois une vertu environnementale et une vertu sociale. Il constate que l'Ouest parisien a du retard mais que l'on pourrait réfléchir de manière proactive à l'implantation de ce type de structure pour qu'il y en ait plus, encore plus, toujours plus.

Madame le Maire indique que son vœu sera exaucé dans quelques minutes puisque cela est déjà fait depuis plusieurs mois.

M. Jonathan SOREL estime qu'il en faudra 2 ou 3 à terme par arrondissement pour réduire vraiment les déchets et agir de manière préventive.

M. Sébastien DULERMO se déclare d'accord avec M. Jonathan SOREL et confirme que cela est fait avec les collectes EMAÜS solidaires et Éco-systèmes. Ce n'est pas toutes les semaines car eux-mêmes se rendent compte qu'ils en font trop régulièrement, il n'y a pas assez d'apports, ce qui est dommage d'ailleurs. Ces collectes pourraient être multipliées mais il est certain que le réemploi est certainement une source à privilégier.

Madame le Maire en vient à la communication sur le bilan de mi-mandat des Conseils de Quartier du 9^e arrondissement par Mme Isabelle VUGHT. Elle tient en préambule à la remercier très sincèrement pour son travail de chef d'orchestre de l'ensemble des conseils référents pour Blanche Trinité. Elle sait que les bureaux ont souvent pu s'appuyer sur elle pour débattre, mener à bien ces projets et elle veut lui exprimer toute sa gratitude comme elle souhaite rendre hommage au travail de Mme Mariella ERIPRET, coordinatrice des Conseils de Quartier, qui ne compte pas ses heures pour accompagner les bureaux des Conseils de Quartier dans leurs missions, elle est une femme passionnante-passionnée. Avant de laisser la parole pour ce moment fort de la mandature, elle veut remercier très sincèrement l'engagement de Mme Adeline GUILLEMAIN, de Mme Sylvie LEYDET, de M. Sébastien DULERMO, de M. Alexis GOVCIYAN, sans oublier M. Sylvain MAILLARD qui a été pendant 2 ans un excellent élu référent Blanche-Trinité avant que Mme Isabelle VUGHT reprenne le flambeau. Elle veut les remercier tous pour leur efficacité et leur engagement à mener à bien ces Conseils qui ont présenté un rapport de leurs activités le 13 novembre dernier. Elle note beaucoup d'enthousiasme, beaucoup de motivation, à tel point que les anciens conseillers de quartier ont voulu rempiler et ont souhaité présenter leur candidature pour un nouveau mandat de trois ans au côté des élus.

Mme Isabelle VUGHT annonce qu'elle va commencer par la communication sur le bilan pour passer ensuite à la désignation.

Le 13 novembre dernier, les conseillers de quartier du 9^e ont tenu une réunion plénière en Mairie pour présenter le bilan de leurs actions durant l'année écoulée et pour revenir sur le bilan de leur mandat commencé en 2014. À cette occasion, et Mme Isabelle VUGHT s'en réjouit, ce sont encore et toujours les membres des bureaux eux-mêmes qui ont pris la parole comme ils l'avaient fait les deux années précédentes. Ils ont également validé un document de présentation de leur bilan. Ce document a été élaboré avec le concours très précieux de Mme Mariella ERIPRET, coordinatrice des Conseils de Quartier à laquelle je renouvelle ses remerciements.

Que retenir de ce bilan ? D'abord, une excellente ambiance d'équipe au sein de chaque Conseil de quartier qui sont devenus, paraît-il, un exemple pour beaucoup d'arrondissements de Paris. Seconde observation : une mutualisation des actions entre les conseillers de quartier du 9^e arrondissement qui a pris la forme d'achats en commun aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. En fonctionnement, ce sont les fameux « gobelets réutilisables » qui deviennent la mascotte des Conseils de Quartier. En investissement, il y a eu les cendriers de rue mais il y a eu aussi et surtout des soutiens accordés à des projets qui ne pourraient pas être financés par un seul Conseil de quartier, sur son propre budget. Elle pense tout particulièrement aux fresques publicitaires de la rue Hippolyte Lebas.

Troisième observation : une activité variée et très dynamique, conséquence de l'entente entre les membres des Conseils de Quartier et qui prend la forme de réunions de bureaux ou de réunions publiques, dont certaines ont été communes, de participation à d'autres instances, cela est important : le Conseil de Sécurité de Prévention de la Délinquance d'arrondissement, la commission de sélection des projets du budget participatif et une participation aux opérations coordonnées de nettoyage approfondi, les fameuses OCNA. Les Conseils de Quartier ont encore cette année fait des marches exploratoires. Ils ont élaboré et suivi des projets pour le budget participatif et bien évidemment, ils ont animé les quartiers par des fêtes, par des vides-greniers, carnivals, charivaris et brocantes, plutôt des vides-greniers que des brocantes.

Dernière observation sur ce bilan : c'est une attractivité renforcée pour les conseils de quartier qui a été visible, d'abord par l'affluence du public qui a impressionné le jour de la présentation de bilan et par un nombre croissant de candidatures déposées pour les bureaux puisque par rapport à la fois dernière, un tiers de candidatures en plus a été enregistré. Le bilan comme tous les comptes rendus des réunions de bureaux et des réunions publiques est disponible sur le site internet de la Mairie du 9^e. Mme Isabelle VUGHT invite chacun à le lire, à le regarder parce qu'il y a aussi des photos et on trouve dans le bilan l'évocation de projets pour l'année à venir qui sont comme des relais que les anciens bureaux des Conseils de Quartier passent à leurs successeurs qui deviennent les bureaux pour les trois prochaines années, ce qui permet de passer au point suivant. S'agissant de la délibération à venir, elle précise que le 23 novembre dernier, un huissier de justice assermenté est venu tirer au sort les habitants, hommes et femmes des membres des Conseils de Quartier. Il convient maintenant de compléter ce tirage au sort par la désignation de neuf personnalités qualifiées pour chacun des bureaux des Conseils de Quartier.

Mme Isabelle VUGHT rappelle que cette désignation est une nouveauté introduite dans la Charte des Conseils de Quartier par l'exécutif en 2014. Elle permet d'assurer la présence de personnes qui représentent les activités culturelles, économiques, associatives, le monde de l'éducation dans les bureaux des Conseils. Cette mixité s'est révélée très utile et tout à fait appréciée. Pour ce renouvellement des bureaux, cela a permis après concertation, la désignation comme personnalités qualifiées des membres des bureaux sortants, de manière à transmettre l'expérience acquise. Le nombre des personnalités qualifiées a été porté de 6 à 9 par bureau. C'était un parallèle avec l'augmentation du nombre des habitants tirés au sort. Elle ajoute que les bureaux qui ont été constitués pourront faire appel, bien évidemment, sur tel ou tel projet à des personnes qui pourront leur apporter leur aide comme cela s'est fait depuis ces trois dernières années.

Madame le Maire se réjouit du fait que le nombre de candidatures pour le collège d'habitants ait été bien supérieur par rapport à 2014, ce qui montre la vitalité des Conseils de Quartier et l'envie des habitants de pouvoir y participer.

Mme Isabelle VUGHT ajoute que des membres sortants voulaient y participer à nouveau, certains ont d'ailleurs été tirés au sort, mais il y en a eu aussi des nouveaux. C'est vraiment assez équilibré. Elle rappelle qu'il y aura une rencontre conviviale, instructive et constructive à la Mairie le 11 décembre prochain à 19h00 pour tous les membres des bureaux des Conseils de Quartier où ils feront connaissance et recevront toutes les informations sur le fonctionnement des Conseils de Quartier.

Madame le Maire observe que la liste qui a été communiquée est vraiment à la hauteur de l'immense richesse humaine qui compose l'arrondissement. C'est une liste équilibrée vraiment représentative de l'arrondissement. Ce sont des candidatures spontanées. Il y avait plus de 70 candidatures de personnalités, présidents d'associations, chefs d'entreprise, institutions qui ont souhaité s'investir dans les Conseils de Quartier. Madame le Maire ouvre le débat sur la communication du bilan des Conseils de Quartier 2014-2017 et mettra aux voix également la liste des personnalités qualifiées pour la seconde partie de mandat de 2017 à 2020.

Mme Pauline VÉRON remercie pour ce bilan qui est effectivement très utile, qui permet de voir l'activité des Conseils de Quartier et d'avoir continué à faire ce qui avait été mis en place avec M. Jacques BRAVO qui faisait aussi un bilan des Conseils de Quartier. Elle trouve bien que cela puisse continuer à se faire et veut remercier les habitants qui s'investissent dans les Conseils de Quartier parce que c'est essentiel dans la vie parisienne de créer du lien social, de s'investir pour l'intérêt général, ce n'est pas évident. Cela prend du temps, sur des horaires qui sont souvent des horaires de vie familiale que ce soit le soir ou le week-end et c'est réjouissant de voir qu'il y a plus de monde qu'avant qui a envie de s'y investir surtout quand on voit la variété des événements, des actions, des débats qui sont menés. Elle trouve que cela fait plaisir de voir autant d'habitants qui s'investissent dans la démocratie locale et la participation dans l'arrondissement.

Quand Mme Pauline VÉRON regarde le bilan, elle constate que les réunions publiques des Conseils de Quartier en 2017 ont été moins nombreuses que les autres années. Elle espère qu'en 2018, un rythme un peu plus important pourra se faire.

Madame le Maire lui rappelle qu'au 1^{er} semestre 2017, il était interdit de tenir des réunions publiques en raison de l'élection présidentielle et des élections législatives.

Mme Pauline VÉRON indique que ce n'est pas forcément le cas dans tous les arrondissements. Des Conseils de Quartier se sont tenus au 1^{er} trimestre, donc cela dépend du sujet abordé et de la façon dont c'est fait mais les élections n'empêchent pas de faire quelques réunions. Elle entend ce qui est dit, mais ce n'était absolument pas quelque chose qui empêchait les Conseils de Quartier de se réunir et elle pense que c'est important que ces réunions publiques aient lieu régulièrement. Plus les gens comprennent à quoi servent les Conseils de Quartier, c'est-à-dire ce que l'on attend d'eux, et plus les gens participent et plus ils sont utiles. Elle pense que c'est important d'avoir des rendez-vous réguliers au-delà des fêtes et des événements pour pouvoir cranter un certain nombre de rendez-vous et créer du suivi dans les projets. Sur les choix qui sont faits pour les budgets des Conseils de Quartier, elle entend un certain nombre de mutualisations et pense que c'est bien, il faut pouvoir parfois mutualiser les budgets des différents Conseils de Quartier pour acheter des choses plus importantes qui vont servir à tout le monde comme les tentes, les différents outils de communication des Conseils de Quartier et il y a besoin de les renouveler de temps en temps donc c'est bien. Elle ajoute qu'il faut faire attention à ne pas détourner ou utiliser l'argent des Conseils de Quartier pour financer des projets de la Mairie du 9^e qui ne seraient pas vraiment ceux voulus par les gens qui sont dans les Conseils de Quartier et que cet argent, elle le sait, peut avoir des difficultés à être utilisé parce que ce sont des sommes un peu intermédiaires.

Mme Isabelle VUGHT sait que plusieurs personnes ont parlé des cendriers pour les mégots, des habitants s'interrogent sur le fait que c'est un choix de la Mairie du 9^e et peut-être pas forcément des Conseils de Quartier.

Madame le Maire demande à Mme Pauline VÉRON de poursuivre mais note que quand on parle de détournement d'argent public c'est très grave.

Mme Pauline VÉRON indique qu'elle n'a pas dit « détournement d'argent public », mais demande de bien respecter, de bien faire en sorte que l'argent soit utilisé selon la volonté des habitants dans les Conseils de Quartier. Ensuite, elle veut remercier à nouveau toutes les personnes qui se sont présentées, qui sont candidats que ce soit au titre des personnalités qualifiées ou des personnes qui se sont portées volontaires et qui ont été tirées au sort.

Elle souhaite faire une dernière remarque. Elle se dit étonnée de voir que la directrice de cabinet de Madame le Maire, Mme Charlotte DELIRY soit membre d'un Conseil de quartier en tant qu'habitante. Elle trouve que c'est un mélange des genres et ne voit pas comment on peut être Directrice de cabinet de la Maire et être à la fois membre d'un Conseil de quartier.

On ne peut pas être à la fois celui qui va dans sa vie professionnelle gérer les demandes des habitants en tant que membre d'un cabinet d'élus et à la fois être membre de ceux qui vont proposer des choses. Bien sûr, on peut vivre et travailler dans le même arrondissement mais de là à être candidat et être membre d'un Conseil de quartier quand on est Directrice de cabinet d'un Maire, Mme Pauline VÉRON trouve cela étrange. Bien sûr, il y a la liberté, ce n'est pas interdit mais on peut comprendre que cela interroge sur la place des uns et des autres quand ils sont en fonction et quand ils s'expriment en tant qu'habitant. Elle trouve que cela aurait été plus correct que ce ne soit pas possible de cumuler cette fonction et cet investissement dans les Conseils de Quartier. Mais elle votera pour la délibération qui désigne les personnalités qualifiées choisies pour les Conseils de Quartier.

Madame le Maire résume : l'opposition parle donc de détournement d'argent public, un huissier qui ne fait pas bien son travail... Pour que l'Assemblée soit parfaitement éclairée, sa Directrice de cabinet n'est pas une personnalité qualifiée de l'arrondissement mais elle a été tirée au sort parmi 350 candidatures et elle est résidente du quartier. Elle retient donc le mot « détournement », la mise en cause de l'huissier et la contestation du devoir de réserve des fonctionnaires pendant les périodes électorales. Elle entend aussi les points positifs sur le bilan de l'activité des Conseils de Quartier et la méthode mise en place en 2014. Sans tomber dans l'autosatisfaction, Madame le Maire constate que les élus référents sont extrêmement mobilisés pour animer les bureaux au côté des conseillers de quartier, cela marche, c'est une bonne chose.

Monsieur MAILLARD juge utile de préciser que la Directrice de Cabinet de la Maire est habitante du 9^e comme tous ici et a le droit de candidater comme lui a le droit de candidater, comme n'importe lequel des personnes présentes ici a le droit de candidater. Il voudrait vraiment remercier les habitants de leur engagement, remercier aussi les élus parce que dans cette Assemblée, après débats, on a discuté de la nouvelle organisation, du nouveau règlement souhaité au début de la mandature 2014 pour relancer, pour animer les Conseils de Quartier. Il est très heureux de voir à quel point ils fonctionnent bien. Chacun peut constater qu'il y a beaucoup d'arrondissements où cela ne fonctionne pas ou très mal. Il salue l'alliance entre un élu référent qui donne le la, Mme Mariella ERIPRET qui fait un travail vraiment remarquable, qui anime, qui donne un vrai dynamisme ainsi que les habitants qui donnent beaucoup de leur temps. Il est en effet utile de rappeler que les réunions se tiennent souvent le soir, le weekend, il faut passer des weekends à tenir les stands, se relayer, avoir de nouvelles idées, c'est ce qui participe à animer le quartier. Il se félicite d'avoir pu contribuer à réanimer ou continuer la dynamique des Conseils de Quartier.

M. GOVCIYAN veut remercier tous les habitants, tous les élus de ces différents bureaux de Conseil de quartier, en particulier ceux du Conseil de quartier Opéra-Chaussée d'Antin parce qu'il y a eu une belle mobilisation. Ils ont bien travaillé et il trouve que la nouvelle composition est aussi très représentative dans tous les cas de la diversité et de la complémentarité des uns et des autres.

Il regrette et souhaite que cela soit pris comme tel, que Madame VÉRON se sente obligée de faire de l'opposition pour faire de l'opposition, elle n'avait vraiment pas besoin de dire ce qu'elle a dit. Tout cela pour marquer une certaine opposition, dans tous les cas une posture politique politicienne qu'elle n'avait pas besoin d'adopter. Tout le reste de ce qui a été dit était tout à fait correct mais parler de détournement au sujet de cendriers qui sont tous décidés par les membres de Conseils de Quartier pour lesquels les élus n'interviennent absolument pas, si elle était de temps en temps curieuse et venait voir les réunions de bureau de Conseil de quartier, elle verrait que ce ne sont pas les élus qui dictent les choses. C'était peut-être comme cela auparavant mais ce n'est plus le cas maintenant. Ce sont les bureaux qui décident et s'il y a eu des cendriers, c'était dans le cadre de demandes formulées par les habitants et par les membres de Conseil de quartier. Il regrette très sérieusement que Mme Pauline VÉRON ait dû adopter cette posture pour marquer une opposition alors que le sujet ne le méritait certainement pas.

M. Sébastien DULERMO, pour ajouter un élément sur les cendriers, Mme Sylvie LEYDET pourra en témoigner, un seul Conseil de quartier n'a pas souhaité installer de cendriers et c'est pour cela que le Faubourg Montmartre n'a aucun cendrier de rue, sauf que la Mairie est dans le quartier du Faubourg Montmartre et que la Mairie dispose de cendriers qui sont installés dans la rue. Le collectif ne l'a pas souhaité, on ne peut pas dire que cela a été imposé au Conseil de Quartier. Il se souvient, en étant conseiller de quartier, que les conseillers de quartier ont financé une colonne à verre enterrée et il ne pense pas que la colonne enterrée soit d'un financement au Conseil de quartier, cela semble plutôt une prérogative municipale. C'était pourtant au temps où Mme Pauline VÉRON était adjointe à la voirie, donc bien au courant du sujet.

Mme Sylvie LEYDET veut revenir sur le nombre de réunions publiques. Personnellement, elle préfère la qualité à la quantité. Sur l'indépendance des membres du bureau, c'est franchement être en manque de considération vis-à-vis des habitants, des volontaires qui se dévouent pour venir tous les soirs de réunion. C'est franchement désobligeant de la part de Mme Pauline VÉRON de penser qu'ils sont manipulés et qu'ils ne peuvent pas avoir d'opinion propre. En pensant qu'ils ne sont pas capables de décider de manière autonome, c'est franchement être très désobligeant vis-à-vis d'eux. Concernant les cendriers de rue, oui son Conseil de quartier fait de la résistance et pense qu'ils continueront à en faire parce qu'elle va proposer à nouveau les cendriers de rue en sachant très bien qu'ils vont être refusés. Elle aimerait donc qu'on respecte un peu les volontaires qui se démenent pour prévenir, faire du tractage pour les réunions publiques. Elle se déclare choquée par ces allégations.

M. Jean-Baptiste DE FROMENT s'associe aux félicitations déjà prononcées, surtout sur toutes les activités des différents Conseils de Quartier et félicite Mme Isabelle VUGHT pour le travail qu'elle mène dans sa délégation. Pour revenir sur la remarque de Mme VÉRON, cela lui fait penser aux débats lors de la révision de la Charte et du fonctionnement. Il n'a pas la même conception, il ne considère pas qu'il y a un d'un côté l'équipe municipale, l'exécutif et que les Conseils de Quartier sont absolument sans lien avec ce qui est fait.

C'est pour cela qu'il trouve pertinent que des élus soient au Conseil de quartier et que c'est une grande chance finalement pour le Conseil de quartier en question que Mme DELIRY ait été tirée au sort parce que c'est une personne de grande qualité et qui est impliquée. Il n'y a absolument aucune espèce d'opposition à faire entre l'activité de gestion du 9^e arrondissement et le fait de s'intéresser à la vie de quartier. Cela enrichit au contraire sa compréhension. C'est une différence de conception. Ce débat a déjà eu lieu il y a quelques années et l'exécutif maintient sa position sur ce sujet.

Madame le Maire rappelle que la communication n'appelle pas de vote et qu'elle mettra aux voix la délibération n° 6 avec la liste des personnalités qualifiées présentées.

DÉLIBÉRATION 09.2017.125 - DÉSIGNATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES SIÉGEANT DANS LES BUREAUX DES CONSEILS DE QUARTIER.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT veut revenir sur les réunions publiques dont Mme Pauline VÉRON a dit qu'il n'y en avait pas assez. Elle pense que ce qu'il y a de plus difficile à faire, c'est une réunion publique, de trouver un bon sujet, de trouver de bons intervenants et de faire suffisamment de publicité pour faire venir les gens. C'est extrêmement chronophage. Les gens s'impliquent beaucoup dans les Conseils de Quartier, chacun fait des réunions publiques avec une grande diversité et des sujets d'intérêt. C'est un point sur lequel il y a eu un gros progrès depuis trois ans, les sujets ont été vraiment diversifiés. Ce n'est pas le même sujet qui repasse dans les cinq Conseils successivement et les personnes qui interviennent sont des personnes très qualifiées, intéressantes, il y a de vrais débats. Mme Isabelle VUGHT rend un hommage aux bureaux de Conseil de quartier pour leurs réunions publiques.

Madame le Maire la remercie pour ce travail remarquable et souhaite bon courage aux nouveaux conseillers de quartiers de Paris.

La délibération 09.2017.125 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 09.2017.126 (2017.DDCT.183) - CHARTE PARISIENNE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE.

Rapporteure : Mme Isabelle VUGHT, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Isabelle VUGHT indique que la délibération propose que le Conseil d'arrondissement se prononce sur un document dénommé « Charte Parisienne de la Participation Citoyenne ». Ce document se présente sous la forme d'un texte plutôt bref, rédigé dans un langage inclusif un peu approximatif et hésitant. Il est découpé en 10 points auquel s'ajoute un index. À sa lecture, on comprend que la Ville de Paris souhaite traduire des engagements pris dans le cadre de l'Open Government Partnership (OGP) qui s'autoproclamait sur son site Internet « processus où se rencontrent les gouvernements et la société civile » et qui justement s'est rencontré à Paris en décembre 2016. L'écriture inclusive ne s'y opposant pas, la Mairie de Paris aurait d'ailleurs pu opter pour la dénomination française de Partenariat pour un Gouvernement Ouvert.

On constate assez vite que le principe du processus est de prendre des engagements, peu importe qu'ils aient un sens, cela permet de les compter et de prouver ainsi qu'on est les meilleurs et à regarder le palmarès sur le site de l'OGP, on constate que la France est assez douée en engagements. Il n'y a pas de suivis mais il y a des engagements. C'est donc à ce titre que la Mairie de Paris s'engage par exemple à mettre en place un événement annuel dédié à la participation citoyenne, à mettre à jour son portail numérique ou à former ses agents aux pratiques participatives. Ces engagements, au moins ceux-là, sont fort louables.

Mais derrière ces mots un peu creux, Mme Isabelle VUGHT voit au moins trois raisons de ne pas voter ce texte. Première raison : l'exécutif est contre, il l'a toujours dit, la volonté déterminée de la Ville de Paris de recentraliser et d'uniformiser les pratiques. Hors le point 6 « Renouveler et mettre en lien les instances citoyennes » le document vise à imposer un mode de fonctionnement unique des Conseils de Quartier qui relèvent de par la loi, de la seule responsabilité des Maires d'arrondissement. Deuxième raison : il est particulièrement étonnant que la Ville de Paris qui refuse ou qui biaise la concertation démocratique sur tous les sujets importants, berges de la Seine, tour Triangle, JO 2024, etc. s'estime habilitée par ce texte à donner des conseils aux Maires d'arrondissement. Pour sa part, l'exécutif considère que la Mairie du 9^e est bien meilleure que la Ville de Paris sur la question de la concertation. Madame le Maire a parlé tout à l'heure du prix que le 9^e a reçu pour la qualité de sa concertation sur le projet de l'avenue Trudaine. Elle laissera ses collègues développer ce même point par d'autres exemples qui portent sur la voirie ou sur tout autre sujet. Troisième raison, enfin ce genre de texte est en réalité un piège politique et qui n'a rien à faire dans un ordre du jour de Conseil d'arrondissement. Soit on veut mettre l'opposition à la Maire de Paris en contradiction avec elle-même, c'est un peu habituel, soit on veut pouvoir dire que l'opposition est contre la participation et la démocratie, cela si elle s'oppose. Pour sa part, Mme Isabelle VUGHT invite ses collègues à s'en tenir à l'application de la loi qui est l'Article 21.41-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Elle ajoute qu'elle invite par ailleurs à rectifier le projet de délibération sur la forme car les références aux articles sont inexactes et ce fameux Article dit tout simplement « Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociables de la libre administration des collectivités territoriales est un principe essentiel de la démocratie locale ». Elle estime que tout est dit par ce texte. Certes, il peut y avoir des engagements personnels de la Maire de Paris mais elle ne voit pas ce que cela a à faire dans un ordre du jour de Conseil d'arrondissement et donc elle propose de voter contre ce projet de délibération.

Madame le Maire remercie Mme Isabelle VUGHT pour sa présentation et rappelle la position extrêmement claire de l'exécutif sur cette chartre qui expose des principes très généraux, très consensuels, des bonnes intentions mais qui finalement s'apparentent à des banalités. C'est pourquoi il fallait exprimer une position ferme et claire.

Mme Pauline VÉRON explique que la Ville de Paris a une Charte de la participation citoyenne depuis 2009 qui avait été adoptée après un processus de concertation pour essayer de définir ce que voulait dire concerter à Paris, faire des réunions de consultation des habitants. Il est apparu que ce document datait de 2009 et que depuis un certain nombre de choses ont évolué, que ce soit dans la loi, que ce soit dans les dispositifs mis en place par la Ville de Paris depuis 2014, comme le budget participatif, comme la e-pétition, comme un certain nombre de dispositifs mis en place à Paris.

Mme Pauline VÉRON a engagé une discussion, une concertation, avec de nombreux acteurs, que ce soit des Parisiens à travers des entretiens avec des Parisiens représentatifs de la population parisienne, avec une consultation numérique, avec un certain nombre d'élus, avec des associations spécialisées dans la concertation, avec les acteurs de la participation comme un certain nombre de conseillers de quartier dans différents arrondissements. Au cours de ces derniers mois depuis le mois de Mars, environ 600 personnes ont travaillé pour aboutir à un document qui a vocation à être un document qui précise aux Parisiens ce que cela veut dire pour la Ville de Paris que de vouloir concerter et de vouloir mettre en place des dispositifs de concertation et surtout dans ce document, de vouloir bien expliquer ce que l'on attend des parisiens quand ils participent à une réunion. Qu'est-ce que veut dire une réunion de consultation ? Qu'est-ce que veut dire une réunion de co-construction ? Qu'est-ce que veut dire la concertation ? Quels sont les différents dispositifs qui existent et qu'attend-on d'eux ? En échange dans cette Charte, on s'engage à un certain nombre de choses pour que cette concertation se passe bien. Par exemple, on remarque souvent que dans les réunions de concertation, il y a un manque de retour suite à ces réunions vis-à-vis des gens qui ont participé aux réunions. On prend note des remarques, des demandes de modification des projets éventuellement et puis souvent il n'y a pas de réunion de compte-rendu pour dire aux gens « On vous a consulté, vous nous avez fait part d'un certain nombre de remarques, voilà celles que l'on retient, voilà celles que l'on ne peut pas retenir et pourquoi, et quel va être ce calendrier de la concertation, combien de fois on va se voir ». C'est en fait un document, un guide de méthodologie mais aussi un engagement moral de la part de la Ville de Paris sur le cadre des concertations en général, que ce soit des réunions publiques pour des projets d'aménagement ou pour discuter d'un projet. Dans cette Charte il y a dix engagements que prend la Ville de Paris, que prennent les élus en quelque sorte pour expliquer ce que veut dire participer, que cette participation doit être libre, doit respecter un certain nombre de principes, doit être la plus inclusive possible. C'est-à-dire que quand on organise une réunion de concertation, il faut essayer de réfléchir à tous les publics pour que tout le monde puisse y participer, quel que soit son âge, le quartier dans lequel il habite. Il faut qu'elle soit la plus connue possible pour que tout le monde puisse y participer. Et puis elle doit être lisible pour que les gens comprennent ce à quoi ils s'engagent.

Et puis, cinquième engagement, il y a ce contrat participatif qui fait que la ville s'engage à revenir vers les gens qui ont participé pour leur dire ce qu'il en est et comment leur avis a été pris en compte.

Le sixième engagement de cette charte est d'essayer d'améliorer le lien entre les différentes instances de participation citoyenne, c'est-à-dire qu'il puisse y avoir un meilleur lien dans les arrondissements, entre Conseils de Quartier et CICA par exemple, Conseil de quartier et budget participatif, ce qui est souvent le cas puisque les Conseils de Quartier globalement à Paris se sont bien emparés du budget participatif. Ou alors comment les Conseils de Quartier pourraient utiliser le dispositif de la e-pétition pour faire remonter des projets au Conseil de Paris. Il y a cette volonté de mieux faire connaître l'ensemble des dispositifs qui existent. On a édité un guide de la participation citoyenne avec l'ensemble des dispositifs qui existent pour que tout le monde comprenne bien ce que veulent dire les différentes instances, ce qui peut y être fait et quel est l'objectif de ces différentes instances.

Enfin, cette charte s'engage aussi sur l'expérimentation publique. Une halle civique va être mise en place, elle sera un lieu d'innovation démocratique, elle va inscrire la culture participative dans la durée et évidemment faire vivre cette charte. Cette charte a vocation à pouvoir être mise entre les mains de toutes les personnes qui participent à une réunion de concertation. Elle va aussi être utile aux élus et aux agents de la ville qui participent à des réunions de concertation pour bien comprendre et, en interne à la ville, mieux former les agents à cette participation pour améliorer la qualité de la participation et l'état d'esprit dans lequel on le fait. Voilà l'objet de cette charte.

Il peut y avoir un certain nombre d'élus qui considèrent qu'elle n'a pas lieu d'être et qu'il n'y a pas besoin d'explicitier la participation, à quoi cela sert et comment elle doit se dérouler, mais dans beaucoup d'arrondissements, il y a eu une vraie volonté de travailler de façon collective sur ce document et la reconnaissance du fait qu'il y avait un document cadre de référence pour tout le monde, permettant de bien comprendre pourquoi on participe à des concertations et dans quel cadre.

Cette charte n'a pas une vocation polémique, elle se veut plutôt consensuelle de précision par rapport à une charte qui existait depuis 2009 dans un contexte qui a évolué, où la participation citoyenne est de plus en plus importante, où des outils numériques se sont développés. On tient compte aussi dans cette Charte du contexte qui a un peu changé, de l'environnement qui a un peu changé pour essayer de moderniser et d'être plus clair. Mme Pauline VÉRON revient sur les propos de Mme Isabelle VUGHT qui a fait référence à l'OGP, l'Open Government Partnership, dispositif créé par M. Barack OBAMA qui est une conférence internationale pour essayer de faire vivre les innovations démocratiques dans un certain nombre de pays. L'année dernière à l'occasion du sommet de cette conférence qui a eu lieu à Paris, le Partenariat pour un Gouvernement Ouvert a proposé que des villes soient membres à part entière de ce partenariat au même titre qu'un certain nombre d'États. Dix villes pionnières sont membres à part entière de ce partenariat au même titre que les États et des villes de différents continents. Paris a été retenue comme un partenaire qui permet un échange de pratiques et de réflexions avec des partenaires d'autres pays, d'autres villes pour avancer sur les questions de gouvernement ouvert que ce soit l'open-data, la participation citoyenne, le budget participatif.

Mme Pauline VÉRON participe à des réunions qui permettent de voir, puisqu'il y a un suivi contrairement à ce qui a été dit, où en sont les différents partenaires dans leur engagement et elle croit que c'est assez enrichissant pour la ville, pour les agents, pour tous ceux qui font de la Participation citoyenne, de pouvoir échanger avec des partenaires d'autres pays et d'autres villes.

Mme Pauline VÉRON trouve cela dommage que Mme Isabelle VUGHT ait pris une posture très polémique sur un texte qui a plus vocation à être une sorte de contrat moral et d'éclaircissement, de clarification de ce que c'est que la participation citoyenne. Il est soumis au Conseil d'arrondissement pour que tout le monde puisse en débattre et en discuter mais ce n'est pas un document qui pourrait être sanctionné en cas de non-application. Elle précise qu'il n'y a quasiment rien sur les Conseils de Quartier puisque la loi qui dit que ce sont les Maires qui organisent leurs Conseils de Quartier est respectée. Mais la Ville de Paris va mettre en place un guide des bonnes pratiques de ce qui se fait de bien dans les Conseils de Quartier pour donner des idées aux uns et aux autres, c'est déjà en ligne sur le site internet de la Ville de Paris « paris.fr ». Un onglet s'appelle « participer », on peut cliquer dessus pour faire apparaître une quinzaine de projets mis en œuvre par des Conseils de Quartier à Paris : un cinéma en plein air, un circuit livres, l'organisation d'une conférence sur une thématique, la mise en place d'une recyclerie. Cela donne un mode d'emploi fait par les habitants, qui explique aux autres Conseils de Quartier comment ils ont fait, donc comment ils pourraient s'en inspirer pour mettre en œuvre des projets. Mme Pauline VÉRON pense utile d'avoir des réunions publiques pour débattre de certaines thématiques mais elle pense que les réunions publiques doivent permettre à des habitants de se retrouver derrière un projet à mettre en œuvre très concret dans un quartier. C'est pourquoi à travers ce site internet, on donne à voir un certain nombre de projets réalisés par les Conseils de Quartier et on propose de pouvoir les mettre en œuvre. Voilà pourquoi son Groupe votera cette charte.

M. Jonathan SOREL fait observer qu'il n'est pas intervenu sur la délibération précédente car il avait prévu de faire une intervention générale sur les questions démocratiques qui sont abordées maintenant. Les Conseils des Quartiers font, pour lui, partie de la réflexion générale sur la manière dont on organise la démocratie locale à Paris. Mais en préliminaire, il indique qu'il a trouvé la discussion précédente assez désagréable, notamment dans la manière dont la majorité reprend les propos que l'opposition peut être amenée à dire dans un premier temps. Il en appelle à la bienveillance dans le débat puisque l'on parle de démocratie. Le débat de ce Conseil est organisé de la manière suivante : la délibération est présentée soit de manière factuelle, soit parfois avec un peu de sarcasme par la majorité, comme on vient de le voir, la prise de parole est donnée systématiquement à l'opposition en premier lieu et ensuite la majorité peut réagir aux propos de l'opposition sans qu'elle ait un droit de réponse. La majorité, et c'est très bien comme cela, est souveraine dans l'organisation des débats du Conseil, M. Jonathan SOREL ne le remet absolument pas en cause mais il se permet simplement de dire que cela oblige à une certaine forme d'attention et d'écoute pour qu'ensuite les propos ne soient pas caricaturés et que les débats de ce Conseil puissent se faire de manière la plus sereine possible et que dès que l'opposition formule une réserve ou une critique, cela ne soit pas caricaturé comme étant une posture politicienne.

L'opposition a aussi le droit d'avoir des opinions divergentes et doit pouvoir les présenter de la manière la plus sereine possible. En général cela se passe bien mais sur la délibération précédente, il regrette la tournure que cela a pris. Il ne croit pas que Mme VÉRON ait parlé de détournement d'argent public et pense que la majorité est allée un petit peu rapidement sur ce sujet et il le regrette.

Pour revenir sur le fond, puisqu'on parle de démocratie, l'intérêt qu'il voit dans cette charte est que non seulement elle pose les modalités de participation des citoyens, mais elle permet aussi de mettre en perspective une nouvelle manière dont l'institution de la Ville de Paris crée un rapport avec ses citoyens. Cela a de grands avantages. Le premier qui est essentiel, c'est que la démocratie participative permet d'inclure, c'est d'ailleurs le terme « inclusif » qui a été utilisé par Mme VUGHT. Il n'aime pas ce terme non plus mais il est essentiel parce qu'il faut rappeler que la démocratie participative permet d'inclure les gens qui ne sont pas inclus dans la démocratie représentative. On ne pense pas à le dire mais M. Jonathan SOREL pense notamment aux étrangers car il milite pour le droit de vote des étrangers. La démocratie participative et les outils qui sont posés permettent aux mineurs, aux étrangers, etc. qui ne sont pas inclus dans la démocratie représentative, de prendre part à la vie de la cité, et cela est fondamental.

Le deuxième point, il pense que cette charte met bien en perspective le fait que la Ville de Paris est en train de répondre à des aspirations citoyennes nouvelles puisque la démocratie évolue, les institutions sont vivantes. Le temps de la démocratie verticale est dépassé, on n'est plus dans un rôle où l' élu est en top-down où il va vers le bas simplement pour expliquer ses décisions. Aujourd'hui il y a une aspiration citoyenne à prendre part à la décision, à participer véritablement de manière collaborative, participative. Après on peut mettre les termes méthodologiques qu'on veut. Il pense que cette charte et tous les outils qu'il y a derrière, le budget participatif, les forums dans les quartiers politique de la ville, les kiosques, la nouvelle carte qui est mise en place, répondent à cette aspiration que l'on a vue lors de l'élection d'Emmanuel MACRON. Quoi que l'on pense de la politique d'Emmanuel MACRON, son élection a été aussi le reflet de cette aspiration citoyenne à plus de participation et de renouvellement. Il se demande si la majorité rejette cette aspiration-là, si elle n'est pas encore à faire de la résistance pour essayer d'être dans cette idée de l' élu roi, ou de l' élu top-down et le regrette un peu. Il pense qu'il ne coûterait pas grand-chose d'accompagner cette dynamique. La charte ne va pas recentraliser la démocratie, elle reste une charte, il pense que tous les élus ont à réinventer leur rôle pour être des élus plus animateurs. Cela ne veut pas dire qu'il faut complètement mettre à bas ou revenir sur le rôle de représentation que donne le suffrage universel mais on a une dimension d'animation supplémentaire. Il se félicite par exemple qu'il y ait un volet formation développé notamment par Mme VÉRON pour accompagner les citoyens qui veulent prendre part de manière proactive à la vie de la Cité. Il pense qu'on est en train d'inventer une nouvelle forme de démocratie et que c'est très bien. Donc il votera avec enthousiasme cette délibération.

M. Sylvain MAILLARD veut répondre à M. Jonathan SOREL sur le terme « inclusif » car il considère que c'est le cas de l'ensemble des personnes autour de la table, être inclusif c'est vraiment au cœur de leur engagement. La remarque portait sur l'écriture inclusive qui pose suffisamment de soucis et qui a été interdite depuis cette semaine. Il annonce qu'il va s'abstenir sur ce vote. Certes, il reconnaît totalement le droit de la majorité au niveau du Conseil de Paris d'appliquer une charte, une organisation, elle est majoritaire, c'est à elle d'organiser, d'expliquer la façon dont elle veut faire de la politique et l'organisation avec les citoyens. Il lui reconnaît totalement ce droit. Ce qui le gêne, ce qui a d'ailleurs été très bien dit en fin d'intervention, est que cela reste un contrat moral, c'est-à-dire que ce n'est pas aux élus d'un Conseil d'arrondissement et même du Conseil de Paris, de dire si c'est bien ou pas bien. Parce que, effectivement, comme l'a signalé Mme VUGHT, cela devient un piège politique, c'est-à-dire que si on vote contre, on est contre la participation, si on vote pour, on est d'accord. C'est donc un choix politique, mais il ne veut pas de choix politique, il reconnaît que la majorité de la Ville de Paris a le droit de le faire et pense que c'est bien dans son organisation, dans son travail. Donc il s'abstiendra.

Madame le Maire ajoute que « les paroles, c'est bien, les actes c'est mieux ». Il est évident que tous les élus souhaitent une ville où les gens réapprennent à dialoguer, à se parler et à faire de cette ville une ville plus participative, plus collaborative et plus inclusive.

Mme Gypsie BLOCH répond à M. SOREL que l'exécutif n'est absolument pas contre la charte mais que, comme l'a bien expliqué Mme Isabelle VUGHT, elle n'est pas utile à ce stade et notamment parce que la concertation ne pose aucun problème dans le 9^e arrondissement. L'exécutif a su le prouver et continuera de le prouver à de nombreuses occasions, à chaque fois que cela est nécessaire, c'est-à-dire à chaque fois que la vie des habitants, dans leur organisation, dans leur vie quotidienne, est concernée par une décision. Dernièrement, dans le cadre de ses délégations, elle a concerté les parents élus dans le Conseil des Parents d'enfants qui sont en crèche au sujet du projet de regroupement et de fermeture d'établissements pendant l'été. Une grande concertation est également lancée dès cette semaine auprès des parents d'élèves sur le retour de la semaine à 4 jours. Donc, la concertation a lieu entre les élus et les habitants chaque fois qu'une décision doit être prise.

Le seul vœu qu'elle formulerait peut-être ce soir est que la Maire de Paris concerte plus souvent les Maires d'arrondissements sur des décisions importantes qui concernent aussi des arrondissements parce que sur cette concertation-là, il y a encore beaucoup de travail à faire.

M. Jean-Baptiste DE FROMENT confirme que la Mairie du 9^e est tout à fait convaincue de l'utilité, de l'importance de la participation et du fait qu'on a changé d'ère. Elle a pris de nombreuses initiatives, y compris avec l'application pour laquelle elle a justement gagné un prix Open Government. Il a lui-même personnellement écrit, il y a un an, une tribune dans les Échos qui va plus loin puisqu'il parle de démocratie directe. Il est absolument clair qu'on n'est plus dans un système uniquement descendant et qu'il y a maintenant une organisation de la décision qui doit se faire de façon horizontale.

Il ne votera pas pour cette charte pour les raisons qu'a exposées Mme VUGHT, la charte n'a aucune portée normative. On ne supporte plus de voir, de lire et de discuter des textes qui donnent le sentiment de brasser du vent. Mme VÉRON a dit « Il y a une méthodologie, il y a des objectifs, on dit comment », mais M. Jean-Baptiste DE FROMENT n'apprend rien de plus sur la participation en lisant ce texte que ce qui se trouve déjà dans le Code Général des Collectivités Territoriales. Il n'y a pas engagements, il y a dix espèces d'objectifs très vagues, ce sont des intentions. Si la Maire de Paris se liait les mains à un moment en disant que sur tel ou tel sujet elle tiendrait compte de la consultation, s'il y avait une portée réglementaire, là ce serait intéressant, on pourrait en discuter. Mais là, il n'y a rien à discuter. Il n'exclut pas qu'au Conseil de Paris, cette charte finisse par être votée si des amendements de l'opposition y sont intégrés et qui contraindront l'exécutif municipal à tenir compte des consultations, des opérations de co-construction, des pétitions. Il trouve qu'on parle beaucoup de développement durable, de frugalité. La frugalité, cela s'applique aussi à la parole politique. Et quand on n'a rien à dire, on ne dit rien et on n'écrit rien. Il ne voit pas la portée de ce texte.

Peut-être que la charte sera enrichie au cours du Conseil de Paris si les amendements sont pris en compte, on en rediscutera peut-être. Il aurait fallu par exemple annoncer la création d'un système d'Open Government où on aurait une agora numérique alors que l'on n'y trouve ni norme, ni méthode. On est dans une espèce de chose un peu à l'état gazeux. Si l'on organise une concertation avec ce texte, on ne sait pas comment faire. Par ailleurs, on ne peut pas non plus opposer ce texte à la Maire de Paris pour dire : « maintenant qu'il y a la Charte, j'ai le droit à ceci ou cela ». Il faudra l'expliquer mais M. Jean-Baptiste DE FROMENT n'a pas compris l'exposé de Mme Pauline VÉRON.

Monsieur Sébastien DULERMO veut intervenir pour décrire aux membres de l'Assemblée comment on réalise la concertation dans le 9^e sur des projets qui sont dans sa délégation et sur tout ce qui est espace public. On met en place plusieurs types de concertations, les « petits projets » et les « grands projets ». Il n'y a jamais de petits projets, ils sont tous très importants mais petits à l'échelle d'un secteur ou d'une certaine ampleur par rapport au budget qu'ils représentent. On a plusieurs méthodes de concertations.

Sur les gros projets, on a une méthode de concertation qui commence par demander aux riverains ce qu'ils souhaitent dans leur rue. Cela a été fait à deux reprises pour la rue de Clichy et pour la rue des Martyrs par un questionnaire dont les résultats sont publiés dans le journal municipal. Une fois connus les souhaits des riverains de la rue, on fait travailler les services, on leur dit ce qui nous remonte du terrain, et on leur demande d'élaborer un projet avec les contraintes techniques possibles. Une fois le projet élaboré, Madame le Maire constitue des petits groupes et regroupe les riverains, consulte le Bureau du Conseil de Quartier. Quand des écoles sont concernées dans le secteur, on fait des petits déjeuners spécifiques avec les parents élus de chaque école concernés dans le secteur pour avoir leur avis sur ce qu'ont fait remonter les riverains ou sur un pré-projet donné par les services.

Quand on a consulté ces deux entités représentatives du quartier, on passe à l'échelle de l'ensemble des riverains, soit par petit-déjeuner pour que tout le monde puisse avoir la parole, ce qui est toujours assez délicat dans une grande réunion publique, ou parfois dans une réunion publique, parce qu'on n'a pas le choix et qu'il y a beaucoup de personnes concernées. Cela prendrait trop de temps de consulter tout le monde. On reconduit cette opération à chaque étape du projet. Donc un projet vit, il y a des modifications à faire, il évolue techniquement, on a des changements à y apporter et on continue cela trois ou quatre fois sur chaque projet, ce qui demande énormément de temps.

Si on ne faisait pas cela de façon démocratique et si on ne croyait pas en la démocratie participative, on ne réaliserait pas tout cela. On aurait juste à faire une présentation en Conseil de quartier, en réunion publique, comme c'était le cas auparavant. On ne se soucierait pas de l'avis d'un riverain et on ne pourrait pas dire que l'on concerte.

Ensuite, il y a l'élaboration de ce qu'on pourrait appeler des « petits projets » comme par exemple sur la rue de Montyon ou sur la rue Bleue, c'est-à-dire que l'on envoie un courrier sur la base du fichier électoral à l'ensemble des riverains et des commerçants ou on fait d'abord un listing et un relevé de chaque commerçant à jour, on ne prend pas le relevé des commerçants sur les pages jaunes ou les pages blanches. On envoie quelqu'un sur le terrain qui fait un relevé de tous les commerçants, on fait un courrier à l'ensemble de ces personnes en les invitant à une réunion en présence de Madame le Maire et des services quand on en a besoin, pour leur présenter le projet, pour concerter avec eux sur ce qu'ils souhaitent pour leur rue et ensuite mettre en place le projet et renouveler ce type d'opération.

Sur la rue de Montyon, les choses viennent bien du bas, ce n'est pas forcément les élus qui les imposent en Conseil municipal ou d'élus d'arrondissement, des aménagements sont en cours de réalisation et seront finis avant la fin de l'année. Les habitants justement ont alerté les élus sur le fait que cette rue était sale. Cette rue n'est pas forcément très bien fréquentée à certaines heures de la journée et les élus se sont demandé ce que l'on pourrait faire pour améliorer les conditions de cette rue. Et ce sont les habitants qui ont dit : « nous le stationnement, on pense qu'il n'est pas nécessaire, on aimerait bien qu'il soit revu ». Pourquoi ? Comment ? Finalement, ce projet a abouti grâce aux riverains. Le projet de jardinière de la rue de Montyon n'a pas été imposé. C'est la différence entre quelque chose qui est imposé et quelque chose qui ne l'est pas du tout. C'est pour cela qu'on se dit que cette charte, ce ne sont encore que des belles paroles mais rien en actes précis. Finalement on se dit que l'on n'a pas besoin de cela pour arriver à faire de la démocratie participative vraiment efficace comme on l'entend aujourd'hui.

Mme Claire GANNET pour ce qui concerne sa délégation, la culture, constate qu'il y a eu peu de concertation. Il est bon de rappeler le sujet souvent débattu en Conseil sur la suppression des cours individuels dans l'enseignement musical. Il faut toujours ramener les choses à des actes et là malheureusement les actes étaient absolument désastreux.

Mme Isabelle VUGHT indique à M. SOREL qu'elle considère qu'elle a un rôle d'animation et tous les élus autour de cette table le savent très bien, dans un conseil d'arrondissement ou dans un arrondissement, on n'est pas des prescripteurs. On est essentiellement des animateurs, c'est quelque chose que l'on fait au jour le jour.

Elle juge que le 9^e arrondissement est un arrondissement pilote et modèle en matière de concertation. Simplement, ce document, comme beaucoup l'ont dit, ressemble plus à un discours qui pourrait être porté devant un Organisme international mais ce n'est pas vraiment un mode d'emploi, c'est extrêmement court, ceux qui l'ont lu le constatent. Il n'y a aucune méthode détaillée et cela n'a rien à faire dans une délibération qui est une délibération soit pour attribuer de l'argent, soit pour décider des choses. Là, c'est un engagement de la Maire de Paris de l'ordre du discours, du littéraire.

Un avis défavorable est émis par 9 voix contre, 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) et 1 abstention (M. Sylvain MAILLARD) sur le projet de délibération 2017.DDCT.183.

VOËU 09.2017.127 - VOËU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9^E, RELATIF AU DEVENIR DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU 9^E SISE RUE JEAN-BAPTISTE PIGALLE / RUE VICTOR MASSÉ.

Mme Isabelle VUGHT note que c'est un sujet récurrent à tous les Conseils d'arrondissement depuis un certain temps. L'exécutif n'est pas satisfait des locaux de la Maison des Associations de l'arrondissement ni de la manière dont cela fonctionne. La Maire de Paris a lancé un projet de réforme des Maisons des Associations, en a fusionné certaines, en a gardé d'autres. L'exécutif a toujours émis le vœu, après avoir cherché un autre local, d'une fusion avec la Maison des Associations du 8^e arrondissement. Le 9^e arrondissement compte des associations assez modernes dans leur fonctionnement et qui, pour une grande part, n'ont pas besoin d'un lieu physique mais seraient très heureuses de voir se développer des applications de type dématérialisé, notamment pour la gestion de salles ou d'autres services.

Par ce vœu, l'exécutif rappelle que, plutôt que fusionner des MDA qui ne le souhaitent pas, il serait préférable d'écouter la voix de l'exécutif du 9^e arrondissement, c'est-à-dire la fusion des locaux entre le 8^e et le 9^e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON se souvient d'avoir déjà eu l'occasion d'en débattre et de voter sur d'autres vœux. Elle rappelle la position de la Maire de Paris qui a souhaité une évolution des missions des Maisons des Associations qui vont devenir Maisons de la vie associative et citoyenne à partir du 1^{er} janvier 2018 et qui vont offrir de nouveaux services aux associations et aux citoyens engagés, puisque l'idée est que ces Maisons des Associations s'ouvrent à l'ensemble des Parisiens qui s'investissent dans la vie de leur ville, que ce soit les Conseils de quartier, les personnes qui s'investissent pour le budget participatif, les collectifs de citoyens, etc. Cela va se traduire par une ouverture plus grande aux personnes qui souhaitent pouvoir utiliser les locaux de la Maison des Associations dans les différents arrondissements.

Cela se traduit par le renfort de personnel dans les Maisons des Associations puisque 10 personnes vont être recrutées sur le terrain pour aider les associations, par un renforcement des formations gratuites proposées aux associations et surtout par une ouverture des Maisons des Associations beaucoup plus large. On pourra accéder à toutes les Maisons des Associations parisiennes de 08h00 à 22h00, c'est-à-dire que l'accès sera libre même lorsqu'il n'y aura pas d'agent présent dans la Maison des Associations, grâce à une clef programmée qui sera remise à l'association. Elle pourra ainsi accéder aux locaux sans la présence des agents dans la Maison des Associations, ce qui permet d'élargir considérablement la présence et l'usage des locaux.

Madame le Maire demande à Mme VÉRON d'en venir au sujet de la Maison des Associations du 9^e.

Mme Pauline VÉRON répond que l'on va multiplier par trois les locaux disponibles grâce à cette réforme.

Dans les arrondissements du centre de Paris, avec un critère de nombre d'associations inscrites en Maisons des Associations, la Maire de Paris a souhaité regrouper les associations du 1^{er} et du 2^e, du 3^e et du 4^e, du 5^e et du 6^e, et du 7^e et du 8^e puisque c'était des Maisons des Associations dans lesquelles il y avait un nombre d'associations peu important. En fusionnant, on arrive à des Maisons des Associations dans la moyenne du nombre d'associations inscrites par Maison des Associations. Compte tenu du nombre d'associations du 9^e arrondissement qui est du même ordre que celles qu'il y a dans le 16^e arrondissement par exemple qui est un gros arrondissement, la Mairie de Paris n'a pas souhaité fermer la Maison des Associations du 9^e et la regrouper avec celle du 8^e qui d'ailleurs fusionne déjà avec celle du 7^e.

Elle confirme qu'elle-même et la Maire de Paris ne sont pas opposées au déménagement éventuel de la Maison des Associations du 9^e dans un local plus pratique à un prix raisonnable. Pour l'instant, aucun local n'a été trouvé, donc la Maison des Associations du 9^e restera la Maison des Associations de la Vie Associative et Citoyenne telle qu'elle est aujourd'hui, avec un loyer qui va représenter 40 % du loyer payé jusqu'à présent puisque le remboursement des travaux faits dans les locaux ont été remboursés à PARIS HABITAT. Le loyer annuel est de 49 000 €, ce qui est très bas, il faut simplement que le nouveau loyer soit signé, c'est en cours mais ce sera rétroactif. Il n'y a pas de raison de fusionner cette Maison des Associations avec celle du 8^e et Mme Pauline VÉRON rappelle que la position de la Maire de Paris est d'un avis défavorable sur ce vœu. Il n'y aura pas de fusion, ce qui n'empêche pas éventuellement de faire quelques travaux pour améliorer la convivialité des lieux.

Madame le Maire, pour parfaire l'information de l'assemblée, précise que le budget est pris sur l'état spécial du 9^e arrondissement : 125 000 € par an, ce qui est énorme.

Mme Pauline VÉRON répond que non, si on peut faire quelques petits travaux d'amélioration qui seraient sur le budget de la ville.

Madame le Maire informe que la Mairie occupe actuellement les locaux sans droit ni titre depuis mai 2017, elle ne paye plus de loyer puisqu'il n'y a plus de bail, ce qui témoigne d'une gestion étonnante qui rend la situation incongrue. Ce sujet sera abordé au Conseil de Paris.

Mme Isabelle VUGHT constate donc une fin de non-recevoir très claire mais déplorable parce que les directeurs de la Maison des Associations qui se sont succédés se plaignaient tous de ces locaux qui sont inutilisables, mal faits, et l'on ne change rien, ce n'est pas grave, on va continuer à dépenser de l'argent pour rien.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par Mme Isabelle Vught, Conseillère du 9^e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 voix contre (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL), le vœu suivant :

Considérant que les échanges épistolaires et oraux, depuis trois ans, entre la mairie du 9^e et le secrétariat général de la Ville de Paris, les adjoints à la Maire de Paris en charge des associations et des finances, et le cabinet de la Maire de Paris, n'ont pas pu aboutir à ce jour à la moindre avancée ;

Considérant que l'actuelle Maison des Associations du 9^e n'est plus en mesure d'assurer un accueil dans de bonnes conditions compte tenu de la vétusté des locaux et leur inaccessibilité ;

Considérant que la configuration des locaux, ajoutée à l'absence de Directeur depuis 2015, et malgré le dévouement de l'agent d'accueil, fait qu'aujourd'hui la seule activité de la MDA 9^e réside dans le fait de réceptionner le courrier des associations ;

Considérant que contrairement à la demande de la Maire du 9^e, il a été décidé par la Ville de Paris de prolonger le bail des locaux situés rue Jean-Baptiste Pigalle et rue Victor Massé, qui arrivait pourtant à son terme en mai dernier ;

Considérant que la Ville de Paris a fait le choix de signer un bail provisoire en attendant de trouver des locaux plus adaptés, tout en rejetant systématiquement les différentes propositions de relogement de la Maire du 9^e ;

Considérant que l'Adjointe à la Maire de Paris en charge des associations a indiqué au conseil du 9^e arrondissement que c'était à la mairie du 9^e de chercher des locaux et non pas aux services de la ville ;

Considérant que le loyer annuel de la MDA du 9^e, versé par la Ville à Paris Habitat, est de 125 000 € pour 170 m² - somme à nouveau inscrite par les services de la Ville de Paris dans le cadre du BP2018 - un montant totalement excessif en cette période de réduction des frais de fonctionnement ;

Considérant que ce loyer annuel de 125 000 € a été réglé par la Ville de Paris à Paris Habitat depuis 2006 sans renégociation à ce jour, le nouveau bail, voulu par la Ville de Paris n'ayant toujours pas été signé, la MDA étant d'ailleurs occupant sans droit ni titre depuis mai 2017 des locaux ;

Considérant la réforme des « Maisons des Associations » portée par la Maire de Paris ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que :

Les services administratifs des MDVAC des 8^e et 9^e arrondissements fusionnent dans les locaux de l'actuelle MDA du 8^e qui sera le centre ressources commun aux deux arrondissements, la mise à disposition de salles pour les associations du 9^e demeurant assurée localement avec l'espace Châteaudun et la mairie du 9^e.

DÉLIBÉRATION 09.2017.128 (2017.DASCO.142) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2018-2020 POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.
Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH expose que cette délibération concerne la Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour les trois années à venir, 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. Jusqu'à présent, il y avait deux délibérations distinctes : l'une pour la restauration et l'autre pour la Convention d'objectifs et qu'on appelait Qualité. Depuis cette année et pour les 3 ans à venir, la convention redéfinit tous les objectifs et la subvention dans son intégralité en une seule fois. Jusqu'à présent, les conventions étaient calculées sur des éléments très concrets qui dictaient des subventions, le prix de revient, le prix de référence, le nombre de repas servis, la participation familiale, éléments qui étaient présentés à chaque délibération.

Maintenant, la subvention allouée dans le cadre de cette convention résulte d'un dialogue dont Madame le Maire a parlé, un dialogue de gestion budgétaire, avec des allers-retours entre la caisse des écoles, la Mairie d'arrondissement et la Ville de Paris pour définir le cadre et les objectifs de cette convention. C'est ainsi qu'ont été définis pour les trois années à venir une quarantaine d'objectifs pour la Caisse des écoles du 9^e arrondissement conjointement avec la Ville de Paris.

Quelques chiffres donnent la dimension de la caisse des écoles du 9^e arrondissement : 580 000 repas et 102 000 goûters ; une cuisine centrale qui dessert 14 cuisines satellites et 3 cuisines sur place. C'est un dispositif assez important. Dernières avancées en termes de qualité sur la restauration scolaire depuis la dernière convention, donc sur les trois dernières années, on constate l'augmentation du taux d'alimentation durable et bio pour passer à 30 % en volume. La caisse des écoles du 9^e est l'une des rares caisses qui privilégie dans son offre l'approvisionnement local et qui sera renforcé dans la prochaine convention. La diffusion des menus sur le site de la caisse des écoles et des suggestions des menus du soir rentrent dans un objectif de meilleure information et meilleure communication avec les familles.

Des actions d'éducation à l'alimentation et au goût auprès des jeunes publics sont effectuées avec la diététicienne de la caisse des écoles à la fois sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire. Il convient de noter toutes les actions menées depuis trois ans de manière assez exemplaire et la Mairie a d'ailleurs été récompensée pour les actions de tri, de collecte et de valorisation des biodéchets avec pour objectif de réduire le gaspillage alimentaire. Elle est allée encore plus loin cette année avec un partenariat avec une association pour le don alimentaire. C'est la seule caisse des écoles parisienne labellisée « Mon Restau Responsable », fondation de Nicolas Hulot.

Malgré toutes ces avancées, la municipalité a réussi à trouver 40 nouveaux objectifs présentés dans la délibération pour la nouvelle convention. Les efforts sur l'alimentation bio et l'approvisionnement local seront poursuivis. La part des menus végétariens sera également augmentée dans l'offre puisqu'un menu végétarien est proposé par semaine avec pour objectif de diversifier les goûts et les découvertes culinaires des enfants. La lutte contre le gaspillage alimentaire est poursuivie. On poursuit une meilleure communication avec les familles, avec la possibilité du paiement en ligne notamment et toujours des actions très importantes vis-à-vis du personnel de la caisse des écoles, des actions menées notamment en termes de formation des personnels et de titularisation pour certains d'entre eux. La politique d'accompagnement est très présente dans cette convention.

Les élus sont effectivement très satisfaits du résultat et des objectifs identifiés et sur lesquels ils ont réussi à se mettre d'accord. Mme Gypsie BLOCH invite à voter pour le projet de convention pluriannuel d'objectif pour la caisse des écoles.

Mme Pauline VÉRON pense que c'est une bonne convention pluriannuelle d'objectif entre la Ville de Paris et la Caisse des écoles du 9^e puisque cela a été le résultat d'une discussion, d'un dialogue positif. Elle se réjouit qu'un certain nombre d'objectifs soient maintenus dans cette convention, ils illustrent l'application de différents plans votés au Conseil de Paris comme le plan alimentation durable, le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire qui s'appliquent à travers ces conventions. L'objectif de Paris est de faire 50 % de bio en 2020 dans l'ensemble des cantines scolaires de Paris, et le 9^e est bien engagé puisque qu'il est à 30 % déjà, 40 % pour 2018, donc avec des objectifs forts qui rencontrent bien évidemment les objectifs globaux de la ville. Son Groupe votera la délibération.

Madame le Maire remercie pour cette unanimité et annonce que la Mairie du Neuf contractualisera le lendemain au Conseil de gestion le nouveau marché alimentaire qui est très ambitieux et qui fixe un certain nombre de contraintes et d'engagements en circuit court en fruits et légumes de saison, en label bio et label rouge poissons pêche équitable. C'est une politique que l'on veut intensifier encore plus sur les années à venir.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DASCO.142.

Madame le Maire annonce la DASCO 162 qui reste dans le domaine de la Caisse des écoles avec une subvention pour 2018 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour laquelle elle nourrit quelques inquiétudes sur le désengagement total de la ville.

DÉLIBÉRATION 09.2017129 (2017.DASCO.162) - CAISSE DES ÉCOLES (9^E) - SUBVENTION 2018 (1 652 368 €) POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH confirme que délibération découle de la délibération précédente puisqu'elle fixe le montant de la subvention que la Ville de Paris accorde à la mairie du 9^e arrondissement à la fois pour la restauration scolaire et pour la convention, donc la qualité et les objectifs fixés. La subvention demandée, conformément aux 40 objectifs était de 1 704 967 € et la subvention proposée par la délibération est de 1 652 368 €. Le compte n'y est pas.

En fait, les objectifs ont augmenté. Jusqu'à présent ils ont été atteints. Il y en a une quarantaine contre 23 en moyenne dans les arrondissements parisiens. La caisse est bien gérée, elle est gérée sainement, ce qui a permis de financer de véritables innovations qualitatives et éducatives dans l'arrondissement, notamment le fait de se fournir auprès des boulangers du 9^e pour le pain, la mise en place du tri des biodéchets, l'achat de tables, etc. Cela a eu un coût qui a pu être financé grâce à la bonne gestion de la caisse et à un certain excédent.

La conséquence de tout cela est qu'effectivement la subvention baisse de 83 000 € par rapport à l'année précédente, ce qui ressemble plus à une prime à la mauvaise gestion qu'à un encouragement de poursuivre les efforts. Notamment l'excédent ne pourra plus être utilisé comme il l'était jusqu'à présent pour mettre en place des innovations ou des améliorations en termes de qualité ou d'éducation pour les enfants.

Mme Gypsie BLOCH veut indiquer également qu'après avoir souligné son attachement profond à la restauration scolaire l'année dernière à travers une volonté de recentralisation pour améliorer la qualité, aujourd'hui force est de constater que la Ville de Paris se désengage à hauteur de 3 millions d'euros pour l'ensemble des caisses d'arrondissements de la restauration scolaire.

Elle veut citer deux exemples pour lesquels elle va inviter à voter contre cette délibération en attendant de pouvoir renouer un dialogue de qualité avec la ville et essayer de la faire revenir sur cette décision. Dans les objectifs est prévu un goûter gratuit pour toutes les écoles élémentaires de l'arrondissement. Après l'avoir expérimenté dans deux écoles, cette expérience a été totalement jugée intéressante et concluante par les personnels éducatifs et donc elle est déployée dans toutes les écoles. C'est également un objectif qui avait été voté lors de la mission d'évaluation des activités périscolaires de la Ville de Paris pour une mise en place de la même façon qu'en maternelle, pour proposer les goûters aux enfants des écoles élémentaires.

La Mairie du 9^e arrondissement demandait pour cela la somme de 46 899 € pour aider au financement et à la mise en place de ce goûter qui est refusé par la Ville de Paris. Mais l'objectif reste dans la convention. Ceci dit, bien évidemment l'objectif reste parce qu'il a commencé à être déployé, que les élus croient fermement à cet objectif et pensent qu'il est vraiment indispensable de proposer ce goûter à tous les élèves des écoles élémentaires. Donc, il faut poursuivre cette démarche.

Deuxième argument pour lequel la Ville justifie la baisse de la subvention, la baisse des effectifs, programmés, anticipés à partir de septembre 2018. Certes les effectifs vont baisser à partir de septembre 2018 mais cela ne concernera que 3 mois de l'année. En attendant, de janvier à septembre, l'effectif est stable et il reste un nombre de repas à servir. On ne comprend pas cette décision de la Ville de Paris de baisser la subvention de la caisse des écoles du 9^e arrondissement, on ne la valide pas. Un rendez-vous a été demandé à l'adjoint à la Maire de Paris pour pouvoir en discuter et voir s'il est possible de revenir sur cette décision. En attendant cette discussion et ce rendez-vous, Mme Gypsie BLOCH vous invite à voter contre cette délibération.

Mme Pauline VÉRON comprend que les élus veulent que le goûter soit totalement pris en charge par le budget de la caisse des écoles suite à l'expérimentation de goûter gratuit mais on n'a pas eu l'occasion d'en parler avant ce conseil. Elle imagine que la discussion avec la Ville de Paris porte sur le financement du goûter, est-ce qu'il y a un financement par la Ville de Paris du goûter gratuit ? Elle pense qu'il y a une discussion sur une contribution des familles notamment au titre du QF, à combien, ce qui doit encore être discuté. Il semble que cela fasse partie des discussions dans différents arrondissements qui veulent mettre en place ce goûter parce que certains autres maires d'arrondissement l'envisagent. Elle pense que c'est sur ce sujet que porte le débat, pas tant sur le principe du goûter que de savoir si la caisse va prendre entièrement en charge le goûter ou s'il y a une contribution des parents et selon quelle modalité. Mme Pauline VÉRON votera cette délibération et pense avoir des précisions au Conseil de Paris sur cet aspect des choses.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DASCO.162.

Madame le Maire annonce la subvention à l'Association « Parler à d'autres ». Ce projet très ambitieux et unique sur lequel travaille la Mairie depuis deux ans avec l'Association et pour laquelle elle est montée au créneau à de multiples reprises auprès de la Ville de Paris. Elle obtient satisfaction ce soir.

DÉLIBÉRATION 09.2017.130 (2017.DFPE.224) - SUBVENTION (21 000 EUROS) À L'ASSOCIATION « PARLER À D'AUTRES » ET CONVENTION POUR LEUR ACTION « LES P'TITS MATINS » AU SEIN D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (9^E).

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Mme Gypsie BLOCH affirme que ce très beau projet valait bien la mesure d'urgence pour pouvoir l'inscrire à l'ordre du jour de ce soir et ne plus attendre pour que puisse enfin démarrer ce projet porté par la très belle Association « Parler à d'autres ». Elle est investie dans les conseils de quartier avec laquelle l'arrondissement travaille beaucoup et très bien, qui fait un travail formidable auprès des familles de l'arrondissement. Elle gère un lieu situé rue de la Boule Rouge qui s'appelle Les Petits et les Grands. Ce lieu qu'on appelle un lieu d'échange Parents-Enfants est un lieu de socialisation, un lieu d'écoute, un lieu de partage où les parents peuvent se rendre le samedi matin avec leurs enfants, en général de 0 à 4 ans mais cela peut aller jusqu'à 6 ans. La parole est complètement libre, le lieu est accessible et les parents peuvent s'y rendre sans rendez-vous.

L'Association « Parler à d'autres » a souhaité dédier un créneau pour accueillir dans cet espace de rencontre des familles et des enfants porteurs de handicap, un créneau spécifique pour qu'ils puissent venir échanger, partager leur expérience et participer à des échanges, s'enrichir de l'expérience d'autres parents. C'est pour la création de cet accueil spécifique que l'Association avait besoin d'un coup de pouce financier de la Ville et demandait une subvention qui lui est accordée à hauteur de 21 000 € pour l'ouverture de cet accueil. Elle consiste principalement en des frais de personnel puisque le nombre d'accueillants doit être augmenté pour pouvoir recevoir les enfants en situation de handicap et leurs parents sur une période d'une demi-journée par semaine. Bien évidemment, Mme Gypsie BLOCH demande de voter favorablement cette délibération.

Mme Pauline VÉRON indique que cette association qui œuvre déjà beaucoup pour les familles du 9^e avait ce projet depuis quelques temps déjà. L'expérimentation pour un accueil de familles avec des enfants porteurs de handicap était inscrite au contrat Enfance et jeunesse de la Ville de Paris et la CAF. Il fallait pouvoir débloquer une subvention pour démarrer cette expérimentation. Elle se déclare très heureuse et a elle-même beaucoup œuvré pour que cette association puisse avoir cette subvention, elle est très contente de pouvoir la voter aujourd'hui.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DFPE.224.

DÉLIBÉRATION 09.2017.131 (2017.DAJ.22) - ACCEPTATION DU LEGS CONSENTI PAR MME ROSSIGNEUX.

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, adjoint au Maire du 9^e arrondissement

M. Sébastien DULERMO explique que cette délibération a pour objet d'accepter le legs d'une habitante du 9^e arrondissement décédée en 2016 et qui a décidé de léguer une partie de ce qui lui restait sur son compte en banque au profit de la Direction des espaces verts et en particulier celle du 9^e arrondissement.

Après soustraction des frais de succession qui sont très importants, le solde d'environ 46 000 € va être légué à la Direction des espaces verts et en particulier à la circonscription qui gère le 9^e arrondissement et pourra aider à continuer les efforts de végétalisation de l'espace public. Il invite à donner un avis favorable à cette délibération.

Madame le Maire souligne un joli geste de Madame ROSSIGNEUX pour le 9^e arrondissement et pour la végétalisation du 9^e.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DAJ.22.

Madame le Maire en vient au dernier dossier de la soirée consacrée à la politique du logement social. Il y a plusieurs délibérations, elle demande à Mme LEYDET de bien vouloir faire un propos général sur l'ensemble de ces délibérations. Seule, la délibération n° 17 sur la DLH 362 sera abordée en fin du conseil mais de la délibération 11 à la délibération 19, il s'agit du même sujet qu'elle souhaite aborder de manière cohérente.

Mme Sylvie LEYDET annonce qu'elle va rapporter les 8 délibérations en un seul propos, ce qui permettra de présenter la cohérence globale des positions de l'exécutif, de les clarifier afin qu'elles ne soient pas caricaturées.

DÉLIBÉRATION 09.2017.133 (2017.DLH.90-2) - ACQUISITION-RÉHABILITATION 173-175, RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE (9^E) DE 3 LOGEMENTS PLA-I ET 2 LOGEMENTS PLUS - PRÊTS GARANTIS PAR LA VILLE (924 028 EUROS) DEMANDÉS PAR LA RIVP.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET annonce un soutien aux transformations de bureaux en logements. C'est le cas du programme situé au 43 rue de Châteaudun qui permettra d'ailleurs de créer de grands logements. Ce seront 6 T4 d'une surface comprise entre 97 m² et 100 m² qui seront réalisées par Elogie-Siemp. Elle propose de donner un avis favorable à la délibération.

DÉLIBÉRATION 09.2017.135 (2017.DLH.268-1) - RÉALISATION 37/39 AVENUE TRUDAINE (9^E) D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX (8 PLA-I, 6 PLUS ET 6 PLS) PAR VILOGIA.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET explique que c'est également le cas pour le programme du 37 et 39 avenue Trudaine. Il s'agit de l'ancienne école de commerce Advancia qui a été vendue à la CCIP. L'école est vide depuis 2009 et les différents permis de construire ont fait l'objet de recours de la part des habitants.

Pour résumer, ce dossier est l'histoire d'un projet mal préparé et d'une concertation ratée avant 2014. Madame le Maire, dès son élection, a repris en main ce dossier et a demandé aux promoteurs et à l'architecte de faire évoluer leur projet dans le cadre du nouveau permis de construire, elle a engagé une véritable concertation. Madame le Maire a impliqué les riverains dans la sélection du projet en organisant une exposition avec les projets des quatre équipes d'architectes, initiative pour laquelle elle a été récompensée cette année par un prix Territoria. Le projet est à présent sur de bons rails.

DÉLIBÉRATION 09.2017.136 (2017.DLH.268-2) - RÉALISATION 37/39 AVENUE TRUDAINE (9^E) D'UN PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX - PRÊTS GARANTIS PAR LA VILLE DE PARIS (1 957 107 EUROS) DEMANDÉS PAR VILOGIA POUR 8 LOGEMENTS PLA-I ET 6 LOGEMENTS PLUS.
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose qu'il s'agit d'un programme mixte bureau - logement et crèche. Pour la partie logement, c'est le groupe privé d'immobilier social VILOGIA qui va acheter les 20 logements sociaux en Vefa. Mme Sylvie LEYDET remercie M. Sébastien DULERMO qui a demandé très en amont au promoteur de veiller à ce que de grands logements soient créés. Ce sera donc le cas avec 9 T4, 2 T5 et un T3, elle propose de donner également un avis favorable sur la délibération.

Mme Sylvie LEYDET propose ensuite de formaliser le désaccord de l'exécutif sur le conventionnement de logements privés en logements sociaux. Une technique qui est sans doute parfaite pour les statistiques de Madame HIDALGO et de Monsieur Ian BROSSAT mais qui n'a aucun intérêt pour améliorer la qualité de vie des habitants. C'est le cas des programmes de Paris Habitat du 19-21 rue de la Victoire, 90 rue Lafayette, au 71 rue de Rochechouart et au 22 rue Condorcet. Sur cette dernière adresse, le désaccord est d'autant plus important que l'immeuble avait été préempté alors que de jeunes entrepreneurs avaient un beau projet pour le réhabiliter.

DÉLIBÉRATION 09.2017.142 (2017.DLH.334-1) - RÉALISATION 19-21 RUE DE LA VICTOIRE (9^E) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR PARIS HABITAT OPH.
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.143 (2017.DLH.334-2) - RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX 19-21 RUE DE LA VICTOIRE (9^E) - PRÊTS GARANTIS PAR LA VILLE (1 818 753 EUROS) DEMANDÉS PAR PARIS HABITAT OPH POUR 11 LOGEMENTS (5 PLA-I ET 6 PLUS).
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.144 (2017.DLH.334-3) - RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX 19-21 RUE DE LA VICTOIRE (9^E) - PRÊT GARANTI PAR LA VILLE (853 000 EUROS) DEMANDÉ PAR PARIS HABITAT OPH POUR 5 LOGEMENTS PLS.
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.145 (2017.DLH.345-1) - RÉALISATION 90 RUE LA FAYETTE (9^E) D'UN PROGRAMME COMPORTANT 16 LOGEMENTS SOCIAUX PAR PARIS HABITAT OPH.
Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.146 (2017.DLH.345-2) - RÉALISATION 90 RUE LA FAYETTE (9^E), D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION CONVENTIONNEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX - PRÊTS GARANTIS PAR LA VILLE (2 622 998 EUROS) DEMANDÉS PAR PARIS HABITAT OPH POUR 5 LOGEMENTS PLA-I ET 6 LOGEMENTS PLUS.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.147 (2017.DLH.345-3) - RÉALISATION 90 RUE LA FAYETTE (9^E), D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION CONVENTIONNEMENT DE LOGEMENTS SOCIAUX - PRÊT GARANTI PAR LA VILLE (1 266 278 EUROS) DEMANDÉ PAR PARIS HABITAT OPH POUR 5 LOGEMENTS PLS.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.148 (2017.DLH.387-1) - RÉALISATION 71, RUE DE ROCHECHOUART (9^E) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX PAR PARIS HABITAT OPH.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.149 (2017.DLH.387-2) - RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX 71, RUE DE ROCHECHOUART (9^E) - PRÊTS GARANTIS PAR LA VILLE (2 046 822 EUROS) DEMANDÉS PAR PARIS HABITAT OPH POUR 20 LOGEMENTS (8 PLA-I ET 12 PLUS).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.150 (2017.DLH.387-3) - RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX 71, RUE DE ROCHECHOUART (9^E) - PRÊT GARANTI PAR LA VILLE (1 155 239 EUROS) DEMANDÉ PAR PARIS HABITAT OPH POUR 8 LOGEMENTS PLS.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.151 (2017.DLH.398-1) - RÉALISATION 22, RUE CONDORCET (9^E) D'UN PROGRAMME DE CRÉATION DE 15 LOGEMENTS SOCIAUX PAR PARIS HABITAT OPH.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2017.152 (2017.DLH.398-2) - RÉALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX 22, RUE CONDORCET (9^E) - PRÊTS GARANTIS PAR LA VILLE (1 223 875 EUROS) DEMANDÉS PAR PARIS HABITAT OPH POUR 15 LOGEMENTS (9 PLA-I ET 6 PLUS).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET demande de donner un avis défavorable sur ces délibérations.

DÉLIBÉRATION 09.2017.132 (2017.DLH.90-1) - RÉALISATION 173-175, RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE (9^E) D'UN PROGRAMME D'ACQUISITION-RÉHABILITATION DE 3 LOGEMENTS PLA-I, 2 LOGEMENTS PLUS ET 4 LOGEMENTS PLS PAR LA RIVP.

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET propose également de renouveler l'opposition de l'exécutif à la création de logements sociaux dans le diffus. En 2016, la RIVP a fait l'acquisition de 9 logements en copropriété dans l'immeuble du 173-175 rue du Faubourg Poissonnière. Quatre d'entre eux sont de très grands logements pour des surfaces comprises entre 160 m² et 186 m² qui sont destinés à être loués en collocation étudiante. Elle demande donc de donner également un avis défavorable à la DLH 90.

DÉLIBÉRATION 09.2017.140 (2017.DLH.288-1) - ACQUISITION-RÉHABILITATION 11 RUE BERGÈRE (9^E) - SUBVENTION (682 529 EUROS) À ÉLOGIE-SIEMP POUR DES LOGEMENTS SOCIAUX (8 LOGEMENTS PLA-I ET 9 LOGEMENTS PLUS).

Rapporteure : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Pour terminer, Mme Sylvie LEYDET aborde le programme du 11 rue Bergère. Le Conseil d'arrondissement avait d'abord délibéré sur le bail emphytéotique concernant cet immeuble situé 11 rue Bergère et il est désormais saisi de la réalisation du programme. En septembre 2016, il avait donné un avis favorable assorti d'un vœu demandant à ce que ce programme permette de créer de grands logements. En Conseil de Paris, ce vœu a été repoussé car l'immeuble est occupé, ce qui ne constitue pas une raison acceptable. Il est en effet toujours possible de travailler à des regroupements de logements au fur et à mesure de leur libération, voire de reloger les habitants pendant les travaux, ce qui s'est fait sur d'autres programmes.

Le Conseil avait également demandé que les locaux commerciaux permettent d'accueillir des professions libérales dans ce quartier qui en est largement déficitaire. Force est de constater que les éléments de réponse attendus ne sont pas satisfaisants. Sur les 17 logements, seulement 4 sont de grands logements, ce qui n'est pas conforme au PLH et on ne dispose toujours pas d'information concernant les locaux commerciaux. Mme Sylvie LEYDET propose donc de donner un avis défavorable à cette délibération en demandant à ce que ce projet soit retravaillé en collaboration avec la Mairie du 9^e arrondissement.

Madame le Maire lance le débat sur l'ensemble de ces délibérations.

M. Jonathan SOREL constate une série de délibérations sur le logement social. Cela permet d'avoir le débat politique qui fait émerger à chaque fois un clivage ou, en tout cas, des désaccords politiques que l'on retrouve à chaque fois. Il retient que finalement l'exécutif vote contre la plupart des délibérations et je comprends finalement que le critère discriminant de sa part est que quand il s'agit d'un conventionnement, c'est-à-dire la transformation de logement libre vers du logement social, il est contre et en fait n'accepte l'arrivée de logements sociaux uniquement si cela prend sur de l'espace qui n'est pas déjà du logement, donc sur du bureau car il n'y a pas de foncier libre à Paris, mais en l'occurrence du bureau. Cela illustre d'une certaine manière leur désaccord puisque l'exécutif est sur une position, sans caricaturer et sans prendre le mot au sens propre, conservatrice.

C'est-à-dire que l'exécutif considère que ce qui est déjà la nature de cet arrondissement, c'est-à-dire un arrondissement fort peu pourvu en logement social, 6 % de mémoire, doit rester un arrondissement où la mixité sociale est portion congrue ou en tout cas difficile. Il est sur une position, au sens littéral du terme « conservatrice », dans le sens où il ne veut pas que cet arrondissement évolue vers plus de mixité sociale. Le désaccord est là, il n'y a pas besoin de développer beaucoup plus.

M. Jonathan SOREL pense que finalement, cela revient à dire que le 9^e doit rester inaccessible pour une partie de la population, les personnes modestes, une famille modeste, y compris la classe moyenne puisque le logement social n'a pas vocation à loger que du très pauvre. Le logement social a mauvaise presse, on considère que c'est effectivement la grande pauvreté et la délinquance. Non, le logement social, le modèle du logement social français, c'est loger une grande variété de personnes et cela joue un rôle d'amortisseur très important.

Si on ne veut pas que l'arrondissement se transforme en Disneyland ou en une espèce de réserve pour privilégier les touristes, il faut que l'on amène de la mixité sociale. Donc, il faut accepter tous ces projets de logement, de quelques logements sociaux. C'est quelque chose que l'on peut tout à fait absorber et qui va dans le sens d'une transformation sociale et d'un progrès social de cet arrondissement. Dire le contraire, cela revient à dire « restons entre nous et c'est à la périphérie, à la métropole ou aux villes périphériques de faire cet effort-là. Elles devront le faire d'autant plus que nous, nous ne le faisons pas. » Voilà, c'est une logique qu'il ne défend pas et c'est pour cela qu'il regrette cette position et qu'il vote pour l'ensemble des délibérations sur le logement social.

Mme Pauline VÉRON veut rappeler qu'effectivement le 9^e arrondissement est un arrondissement très faible en logements sociaux, malgré tous les efforts qui ont été faits mais on arrivait de loin, puisqu'en 2001 il y avait 3 % de logements sociaux ce qui correspond à peu près au nombre de pourcentage de logements sociaux dans le 7^e arrondissement. On sait que certains arrondissements comme le 19^e, le 20^e, le 13^e arrondissement peuvent avoir des taux presque de 40 % de logements sociaux. Il ne s'agit pas d'avoir dans le 9^e 40 % mais de contribuer à proportion de ce qu'un arrondissement comme le 9^e peut proposer pour qu'à Paris on puisse proposer à toutes les classes sociales de continuer à vivre dans Paris intramuros et pourquoi pas aussi dans le 9^e. Donc, aujourd'hui on s'approche des 7 % de logements sociaux dans le 9^e. Mme Pauline VÉRON rappelle que les arrondissements proches comme le 10^e par exemple sont déjà presque à 15 % de logements sociaux, soit deux fois plus.

Cela passe par des opérations à la fois de transformation de bureaux en logements, cela fait partie des priorités de la Maire de Paris, partagée par l'exécutif. Plusieurs opérations de rachat de bureaux par la Mairie de Paris ont eu lieu dans le 9^e pour y faire du logement mais cela passe aussi, quand cela se présente, par la possibilité pour la Ville de Paris d'acheter un immeuble en entier parce que parfois il y a des opportunités et quand c'est dans le 9^e il n'y en a pas tant que cela, de pouvoir acheter un immeuble de logements pour y faire du logement social.

La conséquence, c'est que pour un certain nombre de personnes qui vivent dans ces logements, cela leur garantit la possibilité de pouvoir continuer à être locataires à Paris. Parce qu'aujourd'hui il y a énormément de personnes qui se trouvent confrontées à des congés pour vente de la part de leurs propriétaires et qui, face à cette situation, sont souvent locataires depuis de nombreuses années, n'ont pas eu les moyens de devenir propriétaires et se retrouvent du jour au lendemain à devoir quitter leur appartement et à devoir relouer ailleurs dans Paris. Souvent ces personnes-là, si elles n'ont pas accès au logement social, après avoir vécu plus de 20 ans à Paris, sont obligées de quitter Paris sauf si elles peuvent avoir accès à un logement social.

Quand on rachète ces immeubles de logements, cela permet aux personnes qui vivent dans ces immeubles de pouvoir, si elles remplissent les conditions de ressources pour avoir droit à un logement social, de pouvoir bénéficier directement d'un logement social alors qu'elles étaient demandeuses. Quelque part, on répond directement à leur demande de logement social.

Les autres personnes qui vivent dans l'immeuble et qui dépassent les plafonds de ressources pour accéder à un logement social, restent dans leur appartement au prix auquel elles payaient leur loyer jusqu'à ce qu'elles décident par elles-mêmes de quitter cet appartement. Elles seront remplacées par quelqu'un qui se verra attribuer un logement social par la commission. C'est comme cela que l'on peut augmenter de façon importante le taux de logements sociaux dans les arrondissements, notamment dans les arrondissements du centre où on sait qu'il n'y a pas de parcelles libres pour pouvoir construire des immeubles neufs. La Mairie de Paris construit par ailleurs dans Paris beaucoup d'immeubles de logements sociaux dans les arrondissements dans lesquels il y a la possibilité de construire totalement un immeuble neuf.

À propos des grands appartements et des petits appartements, dans certains immeubles, la Ville de Paris modifie l'agencement des appartements pour pouvoir y proposer des T1, des T2, des T3, des T4 et pouvoir répondre à la demande qui est variée. Mais Mme Pauline VÉRON précise que 46 % des demandeurs de logements sociaux sont des personnes seules. Alors il y a aussi un besoin important de petits logements sociaux. On a beaucoup de personnes entre 25 et 35 ans qui veulent accéder à un premier logement et qui sont demandeurs de studios, de 2 pièces. Elle a voté le plan local de l'habitat qui demande à ce qu'il y ait des logements familiaux, mais lorsqu'une opération ne permet pas de reconfigurer les locaux pour y faire des grands appartements, elle pense que c'est bien de pouvoir quand même faire des petits appartements. Quand on voit que 46 % des demandeurs sont des personnes seules, cela va permettre de répondre à ces demandes.

Mme Pauline VÉRON veut dire un mot plus particulièrement sur le 173-175 rue du Faubourg Poissonnière où l'achat d'appartements dans cet immeuble est le résultat d'une mobilisation des habitants qu'elle avait rencontrés à l'époque puisque c'était une vente à la découpe et qu'un certain nombre d'habitants de cet immeuble s'étaient tournés vers la Ville de Paris en lui signalant que leur immeuble était en train d'être vendu à la découpe alors qu'ils voulaient pouvoir rester dans leur immeuble.

S'agissant d'une vente à la découpe, la Ville ne peut pas acheter tout l'immeuble puisque ce n'est pas une vente en bloc et les habitants avaient demandé si on pouvait intervenir pour éviter que des personnes se retrouvent à devoir quitter cet immeuble. Après étude, elle est satisfaite de voir qu'en fin de compte la Ville a pu acheter un certain nombre d'appartements dans cet immeuble à la demande des habitants. Il n'y a pas à avoir d'opposition entre logements issus du bureau et logements issus du logement. Cela permet chacun à sa façon de répondre à un certain nombre de besoins et de demandes en logement social. Dans le 9^e, on a presque 3 000 demandes de logement social. Un certain nombre de personnes a le droit de continuer à vivre dans le 9^e alors qu'elles y ont scolarisé leurs enfants et souvent vivent dans des conditions assez difficiles de surdensité. On voit des familles qui vivent avec 3 ou 4 enfants dans des chambres de bonnes ou dans des 2 pièces et effectivement il faut pouvoir proposer.

Son Groupe votera pour l'ensemble de ces délibérations qui permettent d'avancer. Ce sont des immeubles qui ont déjà été achetés par la ville pour pouvoir faire du logement social. Cette délibération vise à expliciter quel type de logement il va y avoir à l'intérieur de ces immeubles. Voter pour l'ensemble de ces délibérations signifie soutenir la politique de logement social à Paris qui vise à offrir plus de logement social et à le rééquilibrer entre les arrondissements pour offrir aux Parisiens la possibilité de vivre dans un quartier comme le 9^e même si on n'a pas forcément les moyens de louer dans le privé.

M. Jean-Baptiste DE FROMENT revient sur ce que disait M. SOREL sur l'organisation des débats. Si on comptabilise en minutes la longueur des interventions de Mme VÉRON et les siennes, il pense qu'ils ne sont pas perdants parce que l'habitude veut que les interventions soient minutées.

Il remercie Mme Sylvie LEYDET d'avoir présenté les délibérations et d'avoir un peu rappelé la doctrine d'une approche différente de l'exécutif. Ce qui l'intéresse, c'est la création de logements avec des moyens limités et des arbitrages à faire. Ce qui est intéressant, c'est que le nombre de logements, tout confondu, et les logements sociaux doivent faire partie de l'équation, augmente globalement.

Ce qui est clairement la stratégie de la Ville de Paris, et cela se voit de plus en plus au fil des années, des délibérations et des différents projets, c'est d'augmenter la proportion de logements sociaux dans l'offre totale de logements, peu importe que cette offre totale de logements augmente. D'ailleurs, la loi SRU préconise 25 % en 2025. Personnellement, M. Jean-Baptiste DE FROMENT n'a pas voté la loi SRU mais elle s'impose, c'est la loi. Mais dans le contrat de mandature, la Ville de Paris va plus loin avec un objectif de 30 % de logements en 2030, et donc elle met les bouchées doubles. Comment fait-on pour mettre les bouchées doubles ? Quelquefois on va même s'opposer à la création de logements privés parce qu'après cela va faire baisser la proportion de logement social dans le global, donc on fait du conventionnement qui est très cher en grande quantité. Ce n'est pas une bonne utilisation des fonds publics, cela contribue à une collectivisation excessive de l'offre immobilière à Paris, cela a des effets de pression à la hausse.

Il ne dit pas que c'est la Mairie qui achète très cher, justement les acteurs immobiliers savent qu'ils peuvent être rachetés et préemptés à bas prix, effectivement cela n'encourage pas les initiatives. Cela ne contribue pas au dynamisme. La pression à la hausse se fait parce que l'offre dans le parc libre diminue.

M. Jean-Baptiste DE FROMENT explique que son discours consiste à dire que si l'on construit, on construit très peu. La Mairie de Paris affiche la création de 7 500 logements par an mais en réalité elle ne fait que 2 500 vrais logements parce que le reste c'est du conventionnement. Cette politique en matière de logement est malthusienne parce qu'elle décourage les initiatives privées et malthusienne parce que si on prend certains projets, il y avait parfois au départ des options de logement social, de logement et une crèche. À l'arrivée, on arrive avec du logement social, du bureau et une crèche parce qu'en fait la Mairie de Paris préfère qu'il n'y ait pas trop de logements parce qu'elle veut faire du chiffre et atteindre l'objectif de 25 %, puis 30 %. Ce n'est pas la doctrine de l'exécutif.

Madame le Maire pensent que les locataires apprécieront et les 200 000 demandeurs de logements aussi puisqu'il y a une explosion de demandeurs de logements sociaux.

M. Sylvain MAILLARD annonce que sa position est assez simple. Est-ce que cela marche ? Est-ce que concrètement année après année la politique suivie fait qu'il y a moins de demandes ? Est-ce qu'on a moins de dossiers ? Est-ce que cela marche ? Il répond simplement et tout le monde est d'accord là-dessus, cela ne marche pas. Concrètement, on a toujours le même problème pour une seule raison, il faut construire. On peut tourner le problème dans tous les sens. Conventionner, cela ne fonctionne pas. Il n'est pas d'accord avec les propos de M. SOREL qui parle de réserve d'Indiens car on refait une autre réserve d'Indiens. C'est-à-dire que quand on remplace telle famille par telle famille ou telle personne par telle personne, cela reste la même chose. Ce dont on a besoin, c'est construire, le problème est très simple : construire.

On a très peu de foncier sur Paris, c'est pour cela qu'il faut revenir à l'échelle d'un Grand Paris, de la Métropole, là où on peut retrouver du foncier, mieux organiser les transports, mieux organiser la vie. Il n'y a que comme cela que l'on arrivera à trouver une solution d'autant plus que M. Sylvain MAILLARD note à quel point c'est une politique ultra-coûteuse qui a finalement peu de retour.

Il se déclare tout à fait d'accord avec Mme Sylvie LEYDET. Tout ce qui est libre et qu'on conventionne, c'est une erreur stratégique. En revanche, pour le dossier qu'il ne connaissait pas sur le 173-175 rue Faubourg Poissonnière, il va s'abstenir.

Madame le Maire constate que chacun a pu exprimer sa position. Ce qui est sûr c'est que le problème du logement reste le problème n° 1 des Parisiens. Il va peut-être falloir changer d'échelle car pour ceux qui sont locataires, les loyers à Paris ont explosé. Pour maintenir des familles et une mixité, il faut aussi avoir une politique du logement digne de ce nom. Le social, c'est pour ceux qui en ont vraiment besoin, ceux qui sont dans des situations extrêmement précaires.

Un avis défavorable est émis par 9 voix contre, 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) et 1 abstention (M. Sylvain MAILLARD) sur le projet de délibération 2017.DLH.90.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DLH.268.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2017.DLH.285.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DLH.288.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DLH.334.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DLH.345.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DLH.387.

Un avis défavorable est émis par 10 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) sur le projet de délibération 2017.DLH.398.

DÉLIBÉRATION 09.2017.153 (2017.DLH.362) - MODIFICATION DE L'ARTICLE 3 DU RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION AINSI QUE LES PRINCIPES DÉTERMINANT LES COMPENSATIONS.

Rapporteuse : Mme Sylvie LEYDET, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Sylvie LEYDET expose qu'il est proposé une modification du règlement municipal sur les changements d'usage concernant les locations meublées de courte durée. Dans le règlement actuel, pour exercer cette activité dans un logement, il faut une compensation dans le même arrondissement. Cette compensation est de la même surface, sauf dans le secteur de compensation renforcée où elle est du double de la surface sauf s'il s'agit des logements sociaux.

Par exemple, si on transforme un appartement de 40 m² dans le 9^e arrondissement en meublé de courte durée, on doit offrir en compensation 80 m² dans le privé ou 40 m² dans le social. Cette délibération consiste à réduire le périmètre au quartier au lieu de l'arrondissement pour les transformations de logements en location meublée de courte durée.

Pour sa part, Mme Sylvie LEYDET trouve que ce règlement municipal est tout à fait insatisfaisant. Il paralyse en fait le marché de la transformation de bureaux en logements, il encourage la transformation de bureaux en logements sociaux mais pas en logements privés, on revient au débat. Elle indique que la réduction du périmètre de l'arrondissement au quartier risque au contraire de paralyser davantage les dynamiques de transformation et propose donc de s'abstenir et d'appeler la Maire de Paris à revoir complètement ce texte.

Madame le Maire indique que l'on est dans un contexte où l'Assemblée nationale doit légiférer sur ce point dans quelques semaines.

Mme Pauline VÉRON dit que cette délibération est due au fait que l'on s'aperçoit que dans certains quartiers de Paris, il y a une forte transformation de logements en meublés touristiques pour être loués uniquement sur des plateformes comme Airbnb ou Abritel, par exemple, l'île Saint-Louis, certains quartiers du 3^e et du 4^e. Aujourd'hui on est à peu près à 20 000 logements qui ont disparu dans Paris du fait d'Airbnb. C'est-à-dire il y a des gens qui achètent des logements dans le privé pour les louer dans le cadre de Airbnb alors que l'on discutait juste avant de la nécessité d'avoir du logement dans Paris. Elle ne parle pas des gens qui vont louer une chambre ou leur appartement ponctuellement. Cela est tout à fait pratique. Il ne s'agit pas d'empêcher les gens de pouvoir ponctuellement louer leur appartement, il s'agit de personnes qui sont des professionnels. L'exécutif dit que cela empêche le logement mais la délibération ne parle que de logements meublés. La Ville de Paris a mis en place un dispositif qui fait que tout professionnel qui va retirer du parc de logements un logement pour le transformer en meublé touristique loué sur une plateforme doit recréer ailleurs dans Paris, dans le même arrondissement. Il y a la nécessité de compenser la perte de surface de logement dans le même arrondissement.

Cette délibération vise à préciser dans le même quartier, puisqu'on se rend compte que ce n'est pas suffisant comme maillage puisque dans certains arrondissements qui peuvent être un peu plus grands ou qui sont la cible de ces meublés touristiques, cela se joue au niveau de quartiers. La compensation, quand il s'agit de meublés touristiques, doit se faire dans le même quartier, c'est ce que proposent ces règlements. Donc, son Groupe votera la délibération parce que c'est une façon efficace de s'opposer à cette course en avant folle de la transformation de logements en meublés touristiques professionnels.

M. Sylvain MAILLARD ne juge pas cette mesure efficace. Ce n'est pas la solution. On voit depuis le début de l'année que le nombre de conventionnements de ce type ne se chiffre qu'à quelques dizaines d'unités. On voit bien que le règlement on l'applique ou on ne l'applique pas, qu'il ne fonctionne pas, qu'il ne règlera pas le problème des Airbnb, que ce soit bien clair.

Madame la Maire de Paris sait très bien que les députés sont en train de travailler avec Airbnb. Trois députés du centre de Paris se sont saisis de ce sujet que M. Sylvain MAILLARD a lui-même porté pendant toute la campagne législative. C'est un sujet qui va être définitivement clos, en tout cas on l'espère par la loi logement en début de l'année prochaine. Madame la Maire de Paris le sait très bien, elle suit les négociations, ils ont eu l'occasion d'en discuter en face à face.

Ce que demandent les députés est très simple, c'est un petit peu de temps, on est en train de finir les négociations. On a constaté un premier pas d'Airbnb il y a 2 semaines maintenant, une première avancée qui n'est pas suffisante, chacun en est d'accord mais c'était une première avancée unilatérale, sans avoir besoin de forcer la décision. On est en train d'avancer et tous autour de la table sont d'accord sur le fait qu'il faut changer la situation. La seule chose qui provoque une situation un peu difficile, c'est de prendre immédiatement dans un processus de discussion, une interprétation qui pourrait être perçue comme une sanction et une finalité dans la négociation.

Étant partie prenante dans cette discussion, il s'abstiendra sur le vote parce qu'il ne veut pas donner l'issue d'une négociation assez dure. Il est persuadé que si on n'arrive pas à trouver avec cet acteur important qui fait le gros du volume, mais aussi avec les différentes sociétés, Abritel ou Homeway, un accord satisfaisant, cela va être compliqué et on va se retrouver dans des situations comme à l'heure actuelle avec la Mairie centrale, avec 25 inspecteurs qui passent leur temps à courir derrière des procédures ultra-compliquées. Il faut laisser un peu de temps, on a tous le même objectif de trouver fin janvier - début février une solution. Donc il s'abstiendra et demande de ne pas se prononcer à ce sujet, ce qui ne servirait à rien.

Madame le Maire estime que c'est une décision de sagesse.

M. Jonathan SOREL va s'abstenir aussi sur cette délibération, pas forcément pour les mêmes raisons. Il n'a pas compris l'intervention de Mme LEYDET puisque dans le débat précédent elle justifiait le vote positif des délibérations quand on transformait les bureaux en logements et là elle dit que cela encourage les transformations de bureaux vides en logements. Peut-être a-t-il mal compris et dans ce cas-là il s'en excuse.

On est quand même sur le fond même du débat, c'est-à-dire les phénomènes d'éviction d'une partie des populations à Paris. Ce qu'il trouve intéressant, c'est ce qu'on est en train de faire en France, c'est-à-dire d'adopter une posture de régulation. On pourrait, face à ces entrepreneurs qui se saisissent de la révolution numérique, avoir deux autres postures. La première, ce serait la posture d'interdiction, comme certaines villes américaines qui pourtant ne sont pas des Staliniens de la première heure aux États-Unis mais ils sont sur une position d'interdiction. L'autre posture extrême, ce serait non pas l'interdiction mais la loi de la jungle, le laisser faire total. Il lui semble que ce n'est pas ce que font les pouvoirs publics en France.

Ce qu'essaie de faire Mme HIDALGO et ce qu'a essayé la majorité nationale précédente, c'est d'avoir une posture centrale de régulation, c'est-à-dire autoriser ces pratiques qui vont quand même dans un sens intéressant puisque l'on est sur une économie de l'usage. Cela, c'est quand même une révolution fondamentale qu'il faut entendre, c'est-à-dire qu'on n'est pas toujours sur la propriété, on est sur l'usage qu'on peut faire d'un bien. Cela est intéressant. M. Jonathan SOREL n'est absolument pas pour l'interdiction. Il pense que dans ce cadre-là de volonté de régulation, on pourrait peut-être aller un petit peu plus loin sur les contraintes et cette révision du règlement aurait peut-être pu être cette occasion-là.

En attendant de voir le débat au Conseil de Paris, il se dit sur une position d'attente parce qu'il pense que cela va dans le bon sens mais qu'on pourra aller un peu plus loin dans la régulation. Il pense que le patron d'Airbnb se moque un peu du monde quand il l'entend sur France Inter dire qu'il est dans une posture quasi-chrétienne de philanthrope et qu'il a décidé de limiter les périodes de mise sur les plateformes à 120 jours. C'est la loi et la limitation à 120 jours par an qui s'applique à tout Paris. Il faudrait lui demander, puisque les pouvoirs publics jouent le jeu, de respecter les règles et ne pas aller abuser les auditeurs à la radio.

M. Jean-Baptiste DE FROMENT explique que le patron d'Airbnb a annoncé qu'il pratiquait l'autoblocage de la plateforme, il n'a pas dit qu'il était l'auteur de cette règle, on pourrait en rediscuter. Il ne nie pas les problèmes que peuvent présenter ces nouvelles plateformes mais pense qu'ils sont surévalués. Le chiffre de 20 000 logements détruits notamment est une vieille statistique de l'APUR, ce n'est absolument pas démontré ni documenté. Il pense que le phénomène est moins important qu'on ne le dit mais que c'est quand même une difficulté.

Par ailleurs, il n'oublie pas que cela contribue au dynamisme touristique de Paris, que cela augmente l'offre d'hébergement à Paris et que les hôtels n'en pâtissent pas parce qu'ils ont maintenant des taux de remplissage excellents. La dimension d'attractivité économique doit être prise en compte, il ne faut pas la casser. Par ailleurs, c'est un complément de revenus relativement substantiel pour nombre de familles, de jeunes à Paris, on l'évalue en moyenne à 3 000 ou 4 000 et quelques euros par an. C'est un complément de revenus qui permet à certaines personnes de rester à Paris. Cela a l'effet inverse de l'éviction, c'est-à-dire que ce sont des gens qui peuvent rester à Paris parce que quand ils partent en week-end, ils ont ce complément de revenus.

De plus, M. Jean-Baptiste DE FROMENT soupçonne la Maire de Paris, ce qui renvoie au débat précédent, de gonfler beaucoup le phénomène Airbnb et passer pour le Zorro contre Airbnb pour cacher son propre échec en matière de politique du logement. Avec Airbnb et toutes les plateformes, on a un bouc émissaire très facile.

Il rappelle que le groupe de la majorité a déposé dès le mois de mars un vœu intéressant qui proposait pour réguler le phénomène et que la règle des 120 nuitées soit respectée, d'engager une discussion avec les plateformes pour parvenir à cet autoblocage, seul dispositif efficace parce que comme l'a dit le député M. MAILLARD, les 25 inspecteurs de la Ville de Paris ont dressé pour l'instant l'équivalent de 1 million d'euros d'amendes. Cela veut dire que des gens doivent être payés 60 000 € minimum par an chacun et ils ont rapporté chacun 40 000 € d'amendes. C'est la preuve que le dispositif ne marche pas, c'est comme chercher une aiguille dans une botte de foin. On ne peut arriver à trouver le fraudeur qui dépasse les 120 journées alors qu'il y a un système extrêmement efficace, le contrôle a priori, qui consiste à bloquer l'utilisateur de la plateforme dès qu'il est arrivé à 120 nuitées.

La seule difficulté est l'interconnexion entre les plateformes, parce qu'évidemment, celui qui a fait ses 120 jours sur Airbnb passe sur Abritel. Il faut parvenir, et ce n'est pas très facile, à ce que ce soit les entreprises elles-mêmes qui l'organise avec l'accompagnement et l'incitation forte des pouvoirs publics. Il faut parvenir à un système qui interconnecte les plateformes et où les 120 journées sont toutes plateformes confondues. Il ne sait pas ce que le législateur prépare à côté mais cela lui semble une solution efficace qui sera déposée au Conseil de Paris.

Pour revenir sur la délibération, M. Jean-Baptiste DE FROMENT pense qu'il y a un vrai problème comme Mme Sylvie LEYDET l'a bien dit et que n'a pas compris M. Jonathan SOREL, c'est qu'en fait la règle permet de s'acquitter à très bon compte de son obligation de soi-disant compensation. En pratique, on crée ou on transforme 50 m² en meublé touristique, on a donc un logement transformé en meublé touristique et ensuite on va subventionner une opération déjà en cours de création de logements sociaux en disant : « et bien voilà j'achète une commercialité de 50 m² et comme cela je suis compensé ». On a une opération où l'on détruit 50 m² de logement que l'on ne remplace pas par 50 m² de nouveau logement parce que c'est une opération qui était déjà dans les tuyaux du logement social. Cette règle est une arnaque.

On peut ensuite dire qu'on passe de l'échelle de l'arrondissement à l'échelle du quartier. Pourquoi pas ? Parce qu'il est vrai qu'on a des phénomènes de mitage de quartiers où il y a vraiment une concentration sur un tout petit quartier et des quartiers dans le centre de Paris deviennent des quartiers purement Airbnb. C'est un problème et il faut raisonner à l'échelle du quartier. Mais ce qui est un problème, ce n'est pas de raisonner à l'échelle du quartier, c'est la réglementation de compensation qui de toute façon est totalement inefficace. Encore une fois, il y a une prime au logement social et au conventionnement. Donc, il faut changer la règle et M. Jean-Baptiste DE FROMENT annonce que des propositions seront faites au Conseil de Paris là-dessus.

Madame le Maire le remercie pour son exposé et retient que le constat est partagé par l'ensemble des élus du Conseil, que le Parlement, l'Assemblée Nationale et M. Sylvain MAILLARD travaillent sur un nouveau dispositif législatif. La position de la majorité municipale est d'appeler à la sagesse et de s'abstenir sur cette délibération.

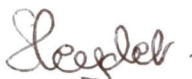
Un avis favorable est émis par 3 voix pour (Mme Pauline VÉRON, Mme Claire MOREL et M. Jonathan SOREL) et 10 abstentions sur le projet de délibération 2017.DLH.362.

Madame le Maire indique que le débat se poursuivra au Conseil de Paris et annonce que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 22 janvier prochain.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

L'adjointe au Maire du 9^e arrondissement


Sylvie LEYDET